



CHÂTEAU-GARNIER, DEMAIN ! ENTRE NATURE ET DEVELOPPEMENT...



Sommaire

Le mot du maire –le site internet	p3
L'état civil –Le baptême républicain	p4
Hommage-La foire de la St Maurice– Les illuminations	p5
Le Panier Castelgarnierois –L'appel d'offres	p6
Commémoration du 11/11/2010	p8
Commémoration du 5/12/2010	p9
Réunions du Conseil Municipal	p10
La centrale photovoltaïque– le bâtiment de séchage et stockage	p18
Le projet éolien	p19
La Communauté de Communes	p20
L'Office du Tourisme	p24
Le SIAEP –Le Cantou	p25
La voirie	p26
Le point sur l'assainissement	p27
Infos en bref	p28
Infos sociales	p30
Formations sur le DAE– infos sur le frelon asiatique	p31
Présence verte	p32
Pluriservices	p33
La vie des associations	p34
Le coin des gourmets	p44
La page anglaise	p46

Le mot du Maire

Grâce à ce 17^{ème} bulletin municipal que beaucoup de Castelgarniérais attendent avec impatience, vous trouverez comme d'habitude de nombreuses informations sur la vie de notre commune.

Malgré la crise qui commence à priver notre commune de ressources essentielles, plusieurs projets ont abouti, notamment l'ouverture tant attendue du multiservice, le parking de Tragwein et enfin la mise en ligne du site Internet de notre Commune.

Nos employés communaux se sont employés avec cœur à rendre notre commune toujours plus agréable, et j'en profite pour les remercier de l'excellence de leur travail.

La municipalité a continué d'investir dans la réparation de la voirie communale et a mis à l'étude différents projets pour les mois à venir.

Vous découvrirez également dans ce bulletin le compte rendu des activités des différentes associations qui, cette année encore, ont fait preuve de dynamisme ; que leurs responsables en soient vivement remerciés !

Cette année, nous avons eu le plaisir de voir renaître le foyer des jeunes sous l'impulsion d'un certain nombre d'adolescents et de parents qui mettent tout en œuvre pour les aider à s'y épanouir, c'est vraiment une grande satisfaction.

Vous trouverez, enfin, vos rubriques habituelles comme les compte-rendus des Conseils Municipaux, qui vous donneront les informations concernant les activités et le travail de votre Conseil Municipal. J'en profite pour remercier l'ensemble des conseillers pour leur assiduité et pour la qualité des débats qu'ils initient.

Un grand merci aussi à toute l'équipe du comité de rédaction, sans qui ce bulletin ne serait pas. Merci pour leurs longues heures passées à rédiger et mettre en forme ces articles et pour la bonne ambiance qui règne dans nos réunions de travail qui se terminent pourtant souvent fort tard.

J'ai une pensée pour tous ceux qui ont été éprouvés en cette année 2010. L'ensemble du Conseil Municipal, les employés communaux et le comité de rédaction se joignent à moi pour vous souhaitez une bonne et heureuse année 2011.

Le site internet officiel de Château-Garnier

Il était temps que la Commune de Château-Garnier crée son propre site Internet. En effet, il est désormais facile pour toute personne désirant visiter, se loger ou juste se renseigner, d'aller consulter sur internet toutes les informations que la commune souhaite faire connaître.

Réalisé au cours de l'année 2010 par Sylvain COURT dans le cadre d'un emploi CUI (Contrat Unique d'Insertion), vous y trouverez : les commerces, les associations, les démarches administratives, l'histoire et la vie de notre commune, et de multiples informations qui vont s'étoffer au fil du temps ...

Nous comptons sur toutes les bonnes volontés, notamment associatives, pour faire vivre ce site.

Vous pouvez visiter le site à l'adresse suivante :

www.chateau-garnier.fr

Château Garnier, petite commune sympathique et accueillante, compte au dernier recensement 632 habitants sur 3589 Ha. Notre village est situé à 35 Km au Sud de Poitiers, 13 Km de Genay et 15 Km de Civray desservi par la voie D100 au départ de Genay...[lire la suite](#)

Actualités
Collecte des ordures ménagères - 2010-11-01
Il n'y aura pas de collecte des ordures le **Lundi 1er novembre 2010**.
Celle-ci aura lieu le **Mardi 2 novembre 2010** dans l'ensemble de la commune.

Bienvenue - 2010-08-04
Bienvenue sur le site officiel de **Château-Garnier**

Tous droits réservés à Château-Garnier - mentions légales - crédits - Plan du site - administration

Etat Civil

NAISSANCES



COUDIN Jacob à CHATEAU-GARNIER, le 22/12/2009

MASSONNIERE Jules à POITIERS, le 25/12/2009

THENAULT Colin à POITIERS, le 11/01/2010

CHASTAGNIER Timéo à POITIERS, le 25/01/2010

INGRAND Zélie à POITIERS, le 23/03/2010

ALLONCLE-GERMANAUD Manohah à POITIERS, le 11/05/2010

SLATER Tabitha à POITIERS, le 04/06/2010

HUVELIN Camille à POITIERS, le 03/07/2010

MARIAGES



TROMAS Jérôme et LUCQUIAUD Laurence, le 17/04/2010

HUMBLOT Nicolas et HERVOUËT Anne-Sybille, le 22/05/2010

MARIOTTA Jean-Pierre et DELAITRE Virginie, le 10/07/2010

DECES



FOUCHE Guy, le 01/01/2010 *

CHAMBON née RICHARD Renée, le 12/01/2010

PORTRON née AUCHE Rolande, le 06/02/2010

PLAYS née CARMONT Jeanne, le 08/02/2010

MEUNIER née CHARPY Marie Thérèse, le 28/02/2010 *

LEOBET née COUSIN Aimée, le 02/03/2010

MORICHEAU née USE Yvonne, le 04/03/2010

CERISIER Marcel, le 11/03/2010 *

DUGUÉ Alcide, le 21/03/2010 *

GODÉ née RUBINO Louise, le 18/03/2010 *

BERTIN Jean-Jacques, le 08/04/2010

LHERAUD née OLIVET Geneviève, le 28/04/2010 *

DESANGLE née MENNETEAU Solange, le 29/05/2010 *

DUBOUX née GUYON Marie, le 19/07/2010 *

PATRY Fernand, le 05/08/2010

GRUGEAU née BOIREAU Marie-Louise, le 09/08/2010

CHEVRIER née GILARD Hélène, le 05/09/2010

MATHIEU Jean, le 09/09/2010

DEMAILLE René, le 01/10/2010 *

SOUIL née MARTIN Marguerite, le 25/10/2010*

GUYON Achille, le 28/10/2010

LECLERCQ Abel le 02/11/2010

BAPTEME REPUBLICAIN

Kevin, Christophe, Jordan, Océane, Maella, Cassandra, Erwann et Morgane SALLE Le 21/08/2010.

Un beau baptême républicain

Le 21/08/2010 s'est déroulé une cérémonie très rare dans notre commune (en dix ans c'est la 3ème) et ceci d'autant plus qu'elle concernait 8 enfants : un baptême républicain.

Cette cérémonie trouve son origine à la Révolution, lorsque la jeune République française cherchait un moyen solennel d'accueillir en son sein, de manière civique et laïque, ses enfants.

Par analogie avec le rite chrétien du baptême qui marque l'accueil du nouveau né dans la communauté des croyants, le baptême républicain marque l'entrée de

l'enfant dans la communauté républicaine ;

Comme dans le baptême religieux, l'enfant est confié à un parrain et à une marraine qui s'engagent moralement à le soutenir en cas de besoin.

Si la République a choisi de marquer ainsi l'accueil d'un enfant, ce n'est pas par défiance à l'égard de l'Église. Il s'agit seulement de célébrer son entrée dans la communauté nationale.

Aussi, c'est avec beaucoup de plaisir et d'émotion que nous avons célébré le baptême républicain des huit enfants de la famille Sallé qui nous ont montré le visage d'une belle famille, unie et fort sympathique avec des enfants particulièrement bien élevés et conscients pour les plus âgés de l'importance de cette journée exceptionnelle..



Hommage à Achille GUYON

Né le 6 janvier 1927, M. Achille Guyon s'est très rapidement investi dans la vie de notre Commune. Il a ainsi été élu Conseiller Municipal le 14 mars 1965 et a assuré 5 mandats successifs jusqu'au 11 juin 1995 soit 30 ans au service de notre commune dont 6 comme 2ème adjoint lors du dernier mandat. Il a participé à de nombreuses commissions notamment celles de la voirie, du Plan d'eau et du cimetière.

Parallèlement à ses fonctions d'élu

il a été membre actif de nombreuses associations, tout particulièrement celle du Plan d'eau. Il a en effet adhéré à ce comité de gestion dès sa création en 1978 et il en a été élu président le 30 janvier 1984.

Pendant ses années de présidence de nombreux travaux ont été réalisés dont le minigolf et l'entourage de l'aire de jeux (effectué par les bénévoles de l'association). En février 1987 il a cédé sa place à Jean

Moreau et en 1999 il n'a pas souhaité se représenter.

Toujours présent lors des diverses manifestations et très actif lorsque des travaux étaient entrepris, il laisse le souvenir d'un vrai bénévole toujours prêt à rendre service.

M. Guyon est décédé le 28/10/10, et la Municipalité tient à saluer cet homme de devoir et d'abnégation et présente à toute sa famille ses plus sincères condoléances.

La Foire de la Saint-Maurice

Chaque année, lors du 4^{ème} dimanche du mois de Septembre, a lieu la FOIRE DE LA ST MAURICE.

C'est ainsi que le 26 septembre 2010 nous avons réalisé la 15^{ème} édition de cette manifestation qui a réuni 62 exposants provenant de 4 régions (Centre, Limousin, Pays de Loire, Poitou-Charentes).

Dès le matin, malgré un temps ensoleillé, la température bien basse pour la saison n'a pas encouragé le public à envahir le site de la foire pour admirer les présentations de nos artistes et commerçants.

Le déjeuner sous chapiteau a été le reflet de la matinée, malgré l'excellent menu préparé par l'Au-

berge du Castel accompagné des gâteaux du concours remporté par Mme Joselyne CHEVAIS.

En début d'après midi nous avons eu le plaisir de voir arriver de très nombreux visiteurs, alors que la BANDA de Smarves débutait sa brillante prestation et que le Clown Conteur Joan VINCE enchantait petits et grands avec ses contes et chansons. Ces deux animations ont, comme d'habitude, rendu visite à la Réverie pour faire participer nos anciens à la Fête.

La FETE FORAINE a innové avec de nouveaux manèges et attractions, ce qui, ajouté à la présence des BAUSETS DU POITOU, a été très apprécié par le public.

Nous dirons un Merci particulier aux vendangeurs qui ont œuvré pour que la bernache coule à flots et aux vendeurs de billets pour que les animations soient un succès.

Pour clore ces quelques lignes, nous voudrions au nom du COMITE DES FETES et de la MUNICIPALITE renouveler nos remerciements à nos Exposants et à nos Bénévoles sans lesquels rien ne serait possible.

La fin d'année 2010 étant très proche, nous voudrions vous souhaiter un Joyeux Noël et vous présenter nos Meilleurs Vœux pour 2011.

LE COMITE DES FETES

Les illuminations

Dans quelques jours, ce sont les fêtes de fin d'année. Comme à l'accoutumée, les Castelnardiens ont décoré et illuminé leurs jardins et maisons.

Les rues de notre bourg ont retrouvé les guirlandes scintillantes. Cette année, la Municipalité a fait l'achat de 4 nouveaux décors qui sont posés rue de l'arboretum et rue des Etangs pour un montant de 1469.41 € installation comprise.

Lors du challenge d'illuminations 2009, le jury avait retenu les ga-

gnants suivants :

Illuminations de nuit :

M DURAND Vincent

Mme TOURON Patricia

M THOMAS Jean

M LELONG Pierre Jean

Décorations de Jour :

M DOUTEAU Gilles

M HUET Albert

M MARCHAND Jacky

Le Club de l'Amitié (nous les remercions pour leur participation

aux décors des rues).

Un albizia a été offert au Club de l'Amitié et planté devant la salle Semailles au Vent, salle où les membres du club se réunissent régulièrement.

Lors des vœux 2011, le jury composé des gagnants 2009 nous fera connaître les sélectionnés de 2010.



Un nouveau commerce à Château-Garnier : Le Panier Castelgarniérois.

Depuis le 1er appel de M. Sennelier en décembre 2008 informant la Commune de son intention de créer un multiservice à Château-Garnier suite à l'arrêt de Mme Moreau et l'ouverture du commerce, 2 ans se sont écoulés .

La gestation a été longue, très longue, et sans l'opiniâtreté de M. Sennelier et de la Municipalité, l'excellent travail de Mme Florence Leroy de la Chambre des Métier et de l'Artisanat pour le montage du complexe dossier FISAC de demande de subvention , de la compréhension des entreprises qui ont

accepté beaucoup de contraintes dont celles de 2 tranches de travaux, la dernière conditionnée par l'obtention des subventions, ce projet n'aurait pu voir le jour.

Malgré toutes les difficultés liées à ce type de projet, notre multiservice est là et vient compléter un ensemble de services de proximité tels le Bar Hôtel Restaurant, le Point Santé et tous les autres services ou artisans que notre Commune a la chance de posséder.

Il appartient maintenant à nous tous, habitants de Château-Garnier, de faire en sorte que ce commerce de proximité s'épanouisse et perdure. Nous comptons sur vous !!!

En attendant nous remercions vivement tous ceux qui nous ont permis d'aller au bout de ce projet (ils se reconnaîtront) et tout particulièrement M. et Mme Sennelier à qui nous souhaitons la réussite qu'ils méritent.

Le point sur la construction du Multiservice.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Le lundi, mercredi, vendredi :

De 7h30 à 12h30

De 16h30 à 19 h

Le jeudi et samedi :

de 7h30 à 12h30

Le dimanche :

De 7h30 à 13 h

Jour férié :

De 8 h à 13 h.

Fermeture :

Mardi toute la journée

Pour la faisabilité financière et sa viabilité à long terme de ce projet, il était absolument nécessaire de monter un complexe dossier de demandes de subventions. Ce dossier dit « FISAC » a été pris en charge avec beaucoup de sérieux et de compétence par Mme Leroy de la Chambre des métiers et de l'Artisanat. La rédaction de ce dossier qui nous permet d'espérer jusqu'à 80 % de subventions provenant de L'Europe, l'Etat, la Région et le Conseil Général , a pris beaucoup de temps (étude de marché...) et a généré des contraintes dont celle de ne pas commencer les travaux avant le retour de l'accusé de réception du dossier par la Préfecture (Celui-ci nous indique que le dossier est

et peut être instruit mais il ne préjuge pas sur son éligibilité aux subventions et leur montant)

Compte-tenu des incertitudes pesant sur l'obtention et le montant des subventions, les travaux pour un total après appel d'offres de 86080€ ont été réparties sur 2 tranches.

La première tranche permettant l'ouverture du Multiservice est réalisée immédiatement et est financée grâce à un emprunt dont l'annuité est couverte par le loyer.

La deuxième tranche ,qui concerne la rénovation de la couverture, le ravalement, l'aménagement des abords extérieurs et divers autres travaux , ne sera réalisée qu'en fonction du montant des subventions octroyées.

Compte tenu du montant des travaux nécessaires pour le multiservice et conformément au Code des marchés un appel d'offres selon la procédure adaptée a été lancé .

Pour nous conseiller, établir les devis, réaliser les documents d'appel d'offre et suivre les travaux, la commune a confié la maîtrise d'œuvre à CICB.

Nous remercions à nouveau tous les artisans d' avoir accepté la contrainte de 2 tranches de travaux dont l'une conditionnée par l'obtention des subventions et d' avoir réalisé la première tranche dans des délais très brefs.



Le Panier Castelnarriérois : l'appel d'offres et les entreprises retenues

Vous trouverez ci-dessous la liste des entreprises contactées, celles ayant répondues et celles qui ont été retenues après analyse des offres par le maître d'œuvre et négociation.

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX AU MULTISERVICE

LOT	ENTREPRISES CONTACTEES	ENTREPRISES AYANT RE-PONDU	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT DU MARCHÉ HT	
				Tranche 1	Tranche 2
LOT N°1 VRD	STPR	STPR	STPR	Tranche 1	Non réalisé
	BELLO CONSTRUCTION			Tranche 2	4392,50
				TOTAL	4392,50
LOT N°2 GROS ŒUVRE	BELLO CONSTRUCTION	BELLO CONSTRUCTION	BELLO CONSTRUCTION	Tranche 1	2093,00
	HEBRAS JACQUES			Tranche 2	11722,00
	SVS			TOTAL	13815,00
LOT N°3 DESAMIANTAGE-CHARPENTE	VERGNAUD	HEBRAS TRAVAUX HABITAT	HEBRAS TRAVAUX HABITAT	Tranche 1	Non réalisé
	LEGRU			Tranche 2	18480,41
	GUIGNER			TOTAL	18480,41
	PICHELIN				
	PROUST				
	HEBRAS TRAVAUX HABITAT				
	AUGEREAU				
	COUVERTURES LOPEZ				
	DANIAUX				
LOT N°4 MENUISERIES EXTERIEURES	MOINEAUD	MOINEAUD	MOINEAUD	Tranche 1	8057,78
	CHARRAUD	CHARRAUD		Tranche 2	2133,00
	BELLO Luciano			TOTAL	10190,78
LOT N°5 MENUISERIE INTERIEURES ET CLOISONS	MOINEAUD	MOINEAUD	MOINEAUD	Tranche 1	3502,85
	CHARRAUD	CHARRAUD		Tranche 2	4180,00
	BELLO CONSTRUCTIONS	BELLO CONSTRUCTION		TOTAL	7682,85
	BELLO Luciano				
LOT N°6 PEINTURE	JARASSIER	ARLOT	ARLOT	Tranche 1	4021,27
	ARLOT			TOTAL	4021,27
LOT N°7 ELECTRICITE	DIHO DELAVault CHAZELAS	DIHO DELAVault CHAZELAS	MPS	Tranche 1	4823,76
	MPS			Tranche 2	
	THERMODYN	MPS		TOTAL	4823,76
	COLIN SARL				
LOT N°8 EQUIPEMENT MAGASIN	RETIF	METRO CASH	METRO	Tranche 1	9999,37
	METRO CASH			TOTAL	9999,37

Commémoration du 11 novembre 2010

Comme pour chaque commémoration, la cérémonie s'est déroulée en présence de la section locale de l'UNC, la clique, la chorale, les enfants de l'école publique et un public nombreux et recueilli malgré la pluie.

Toutefois, cette année, elle a revêtu un caractère particulier.

En effet à l'occasion du 70^e anniversaire de la seconde guerre mondiale et à l'initiative de Hubert FALCO, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, il a été décidé d'attribuer un diplôme d'honneur visant à rendre hommage à chacun des 250.000 titulaires de la carte d'anciens combattants de la guerre 1939-1945.

Pour que cet événement gagne tout son sens, la remise de ce diplôme a été confiée aux maires, à une date et selon des modalités de leur choix.

Aussi, en collaboration avec la section locale de l'UNC, la date du 11 novembre 2010 a été choisie afin de remettre le diplôme de ce souvenir des 100.000 soldats français morts durant la « campagne de France », des 1,5 millions de prisonniers transférés sur les 5 mil-

lions de mobilisés ainsi que de tous les résistants de France métropolitaine et d'Outre-Mer.

Nous avons décidé de faire preuve de pudeur et de ne pas donner un caractère festif à cette remise de diplôme qui évoque à ses récipiendaires de trop douloureux souvenirs.



A travers eux, avec un retard certain, c'est toute une génération de combattants qui est mise à l'honneur, en souvenir de leurs actes pour la France, des sacrifices consentis et des terribles épreuves vécues.

Aussi, avant la cérémonie du 11 novembre, une délégation composée du maire, d'adjoints, du président de l'UNC locale et de mem-

bres de son bureau, s'est rendue au domicile de M. Henri DAUCHY puis à la maison de retraite « La Rêverie » pour remettre ce diplôme d'honneur à Mrs Armand GUILLE et Georges FERREC. Ce fut l'occasion d'échanger avec beaucoup d'émotion sur leurs souvenirs de cette époque.

Avec son accord, nous avons souhaité délivrer ce diplôme à M. René CHEVRIER devant le Monument aux Morts, mais un problème de santé ne lui a pas permis d'être présent. Nous nous sommes donc rendus à son domicile à la fin de la cérémonie.

La Municipalité et la section AFN a tenu à rendre, en toute simplicité et en dehors de toute polémique mal venue, un vibrant hommage à ces quatre récipiendaires et à travers eux à tous leurs compagnons qui n'ont pas vécu suffisamment longtemps pour recevoir ce témoignage de profonde reconnaissance de la Nation pour avoir défendu aux heures terribles de notre Histoire, les valeurs qui fondent la République.



M. Henri DAUCHY



M. Georges FERREC



M. Armand GUILLE



M. René CHEVRIER

Commémoration du 5 décembre 2010

EN HOMMAGE AUX MORTS EN AFRIQUE DU NORD

C'est par décret du 26 septembre 2003 de la République française que le 5 décembre de chaque année, l'hommage officiel de la Nation doit être rendu aux victimes militaires et civiles tombées en Afrique du Nord au service de la France, entre janvier 1952 et juillet 1962. Cette date, qui correspond à l'inauguration par le Président de la République le 5 décembre 2002 du Mémorial national AFN élevé à Paris, a été choisie par le gouvernement de l'époque comme journée officielle d'hommage aux morts pour la France en AFN. Le choix de cette date ayant été proposé à la quasi unanimité par les associations d'anciens combattants réunies au sein de la commission Favier.

Cette année, cette commémoration a pris une importance particulière à Château-Garnier. En effet la

section Sud-Vienne des anciens d'AFN, dirigée par M. Jacques Bérugé, avait choisi notre commune pour commémorer cet événement, l'organisation étant assurée par notre dynamique section locale présidée par M. Jean-Marie Tabarin.

Après une fort belle messe prononcée par le Père Audebrand et accompagnée par les chants de la chorale du secteur pastorale et où le nouveau drapeau de la section locale a été béni, les participants se sont rendus en défilé jusqu'au Monument aux morts, où, malgré la pluie et le mauvais temps, une importante foule s'était rassemblée.

La cérémonie s'est déroulée en présence de M. Clément, Député, M. Lepercq, Conseiller Général, du Général Morichon et de M. Audoux, Maire.

Après la lecture des messages par M. le Maire, par M. Tabarin et par les enfants de l'Ecole Publique, des

médailles ont été remises à M. Bonnin Christian (reconnaissance de la nation), M. Magnan Michel et M. Denis-Perrière Jean- Claude (Médaille commémorative Algérie). Puis le drapeau a été officiellement remis par le Général Morichon à la section locale des anciens d'AFN.

La présence de la Clique, de la Chorale « le Routin d'Aiguail » notamment avec son interprétation du chant l'Algérie, et des enfants des écoles a donné à cette manifestation un éclat particulier digne de l'hommage que nous souhaitons rendre à ceux, militaires comme civils qui ont perdu leur vie pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc défendant une certaine idée de la France.



REMISE DES MEDAILLES



DISCOURS DE M. TABARIN J. MARIE



LES PORTE-DRAPEAUX



LES OFFICIELS ET LES MEDAILLES

Réunions du Conseil Municipal

REUNION DU 18 DECEMBRE 2009

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DU MATERIEL AU 1^{ER} JANVIER 2010

Objet de la location	Tarifs avec chauffage 2010	Tarifs sans chauffage 2010
Loto, concours de belote, tarot jeux de société (sans repas)		
Association commune	53€	36€
Association hors commune	63€	46€
Bal, banquet, repas		
association de la commune	65€	46€
habitant de la commune	126€	102€
habitant ou association hors commune	169€	143€
Réunion, vin d'honneur		
association de la commune	17€	10€
habitant de la commune	54€	41€
habitant ou association hors commune	88€	66€
Mariage ou autre (2 journées)		
habitant de la commune	208€	163€
habitant ou association hors commune	253€	204€
MATERIEL	Commune	Hors commune
Table	1.25	1.30
chaise	0.25	0.30

TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE SEMAILLES AUX VENTS 2010

Objet de la location	Tarifs 2010
Réunion association communale	10€
Réunion association extérieure à la commune	37€
Repas froid, séance récréative habitant au asso de la commune	50€
Repas froid, séance récréative habitant au asso hors commune	62€

Réunions du Conseil Municipal (suite du 18/12/2009)

TARIFS DES CONCESSIONS CIMENTIERE ET DES CASES DE COLUMBARIUM AU 1/1/2010

Un tiers des recettes provenant de la vente des concessions ou cases de columbarium sera versé au CCAS.

concession perpétuelle : 270€ le m²,
concession cinquantenaire : 102€ le m²,
concession trentenaire : 42€ le m²,
concession temporaire (15 ans) : 21€ le m², case de columbarium : 417€ pour 30 ans

TAXE D'ASSAINISSEMENT POUR 2010

La redevance fixe annuelle est fixée à 66€ HT et la redevance par m³ d'eau consomme à 0.60€ HT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DE LA CANTINE SCOLAIRE DE CHATEAU-GARNIER

Une avance de subvention de 1500€ sera versée à cette association en janvier 2010

CHARGES LOCATIVES A LA MAISON MEDICALE POUR 2010.

Cabinet de kinésithérapie 78.38€ HT par mois, cabinet d'infirmières : 33.04€ HT par mois, et pour chaque médecin utilisateur du cabinet : 28.66€ HT par trimestre. Un ajustement sera effectué en fin d'année.

ADMISSION EN NON VALEUR DE LA DETTE DE MME PERRIN

La dette laissée par Mme PERRIN au titre de la location de l'hôtel Restau-

rant et l'achat du Matériel qui s'élève à 15802.83€. étant irrécouvrable, l'admission en non valeur est prononcée.

DEMANDE DE LEVEE D'ARTICLE L111.1.2 SUR DOSSIERS D'URBANISME.

Pour permettre la construction d'une maison d'habitation à la Chaufferie et d'un garage à Horeb, le Conseil demande la levée de l'article L111-1-2 du Code de l'Urbanisme pour les parcelles cadastrées AZ164, 216, 217, 218 et BN 356 qui sont considérées par l'administration comme situées en dehors des parties urbanisées de la commune.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Des travaux de voirie supplémentaires peuvent être prévus pour un montant de 3790€ HT. Ces travaux consistent en la réalisation de reprofilage de chaussée, de PATA et réfection de la route de Bernay. Ils seront effectués par la SACER.

CREATION D'UN POSTE EN C.U.I

Une personne sera recrutée au 1^{er} janvier 2010 dans le cadre des CUI, à raison de 24 heures / semaine, pour entre autres, la conception du site internet de la commune, et mise en place de sessions de formation bureautique en direction des différents publics et notamment des personnes âgées.

PROJET EOLIEN

Une réunion publique a été organisée

par la STE ENERTRAG le 17 décembre pour présenter le projet éolien sur les communes de Château-Garnier et La Chapelle Bâton. Une cinquantaine de personnes participaient à cette réunion. Le Conseil Municipal est favorable au projet consistant à l'implantation de 8 éoliennes (7 sur la Commune de Château-Garnier et 1 sur la Commune de la Chapelle Bâton).

PROJET DE ZDE du Pays Civraisien

Aucune réserve n'est émise sur le projet de ZDE du Pays Civraisien

TOUR DE TABLE

Faire une signalétique du défibrillateur et installer un éclairage. Acheter un chariot pour desservir à la salle des fêtes. Refixer le cache néon qui ne tient plus à la salle des fêtes. Des subventions importantes de l'ordre de 80% pourraient être attribuées pour la réfection des vestiaires du stade. Pour la taille et l'entretien des arbres au stade, il pourrait être fait appel à une équipe d'insertion. Prévoir la pose d'un miroir et d'un stop au CR des Petites Forges (à voir avec la DAE). Soucis sur le nouveau tracteur : Il est en réparation aux ETS ROBIN et la garantie devrait fonctionner. Des cailloux ont été pris aux Carrières IRI-BARREN par la SARL SEINE pour l'empierrement d'un chemin au lieu-dit « Les Sauvageaux ». Trouv de ragondins aux lagunes. Prévoir un panneau indiquant l'arborétum.

REUNION DU 22 JANVIER 2010

FUITE D'EAU AU LOGEMENT OCCUPE PAR MME DECLERC

La surconsommation entraînée par la fuite d'eau (indétectable par le locataire) survenue au logement occupé par Mme DECLERC, estimée par le Syndicat d'eau à 156 m³ sera prise en charge par la commune pour un montant de 198.81€.

ATESAT (renouvellement de la convention 2010-2012)

Une nouvelle convention concernant les missions de base dans les domaines de la voirie (assistance à l'élaboration des programmes d'investissement, assistance à l'élaboration d'un tableau de classement de la voirie communale...) de l'aménagement durable et de l'habitat va être signée

avec l'Etat. Coût annuel : 155.93€

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Banque Alimentaire de la Vienne : 100€, Promotion de la lecture dans le Département de la Vienne : 70€, Club de l'Amitié : 300€ pour l'achat d'un défibrillateur.

REMPLACEMENT DES COUVERCLES DE CHAMBRES TELECOM

Suite au vol des tampons télécom, une commande sera passée à la Sté PUM pour un montant de 734.58€.

ACHAT DE PLAQUETTES DE BOIS POUR LA CHAUFFERIE

Un contact a été pris avec la mairie de MARNAY qui aurait prochainement la possibilité de fournir des plaquettes de bois. Le prix à négocier serait le suivant : 60€ la tonne jusqu'à 25% d'humidité et 50€ la tonne au

dessus de 25% d'humidité.

UTILISATION DES SALLES

Les tables et les chaises sont prêtées gratuitement aux associations communales pour toute manifestation en dehors de la salle.

DEMANDE DE SUBVENTION DGE POUR RENFORCEMENT DE VOIRIE COMMUNALE

Une subvention DGE représentant 33% du montant des travaux est sollicitée pour le projet de renforcement des routes suivantes : Route de Monchandy, Route du Grand Brizard et de Laspierre d'un montant total de travaux de 101150€

Réunions du Conseil Municipal

TRANSFORMATION DU CONTRAT CAE de Mme GABORIT EN CONTRAT CUI

Le contrat CAE de Mme GABORIT prenant fin le 8 mars. Mme GABORIT sera reprise en contrat CUI à compter du 9 mars à raison de 26h/semaine.

TOUR DE TABLE

Une antenne de l'association UFC QUE CHOISIR, qui traite beaucoup de litiges va ouvrir à Gençay. Etude d'accessibilité par le Pays Civraisien : 31 communes adhèrent (le coût de cette étude est estimé à environ 113000€). Sel de déneigement : possibilité de prendre du sel à la SODEM



REUNION DU 19 FEVRIER 2010

LOCATION DU LOGEMENT TYPE 2 DE L'ANCIEN PRESBYTERE (logement à droite dans l'entrée)

A compter du 1^{er} avril 2010, ce logement conventionné de type 2, sera loué à Melle Graziella HELIAS, moyennant un loyer mensuel de 239.23€ et 9.50€ de charges locatives par mois.

GRUPE DE TRAVAIL POUR L'ETUDE DE MISE EN ACCESSIBILITE

Ce groupe de travail qui sera associé au déroulement de l'étude de mise en accessibilité faite à l'échelle du Synd Mixte du Pays Civraisien sera composé comme suit : Mme Claudine CHEVAIS, adjointe, Mme Huguette LEOBET, adjointe, Mme Andrée URBAIN, conseillère municipale et présidente du Club de l'Amitié, Mme Claudette MARCHAND, conseillère municipale et qui sera rapporteur de ce groupe de travail auprès du bureau VERITAS, M. Jean-Michel TOUTRON, handicapé, M. Albert HUET, handicapé, Mme Bathilde MARSAULT, mal voyante et Mme ROY Suzanne, représentante des aînés

VACATIONS FUNERAIRES

Le montant des vacations funéraires (fermeture du cercueil, l'opération

d'exhumation, de translation et de réinhumation ...) est fixé à 20€.

TRAVAUX AUX BATIMENTS

Vote favorable du conseil pour la fourniture et pose d'un volet roulant à la porte de la mairie par la SARL MOINEAUD pour 1176.15€ TTC

PROJET DE MULTISERVICES

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet subventionnable par le FISAC et éventuellement par d'autres organismes. Ce multiservices serait ensuite revendu à Monsieur SENE-LIER.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SOUVENIR FRANÇAIS

Une subvention de 50€ est attribuée au SOUVENIR FRANCAIS qui entretient des sépultures dans le cimetière communal

EXONERATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT EN CAS DE FUITE CONSTATEE

Est décidée l'exonération de la redevance d'assainissement en cas de fuite après compteur, uniquement sur la surconsommation estimée par le Syndicat d'eau.

REFECTION DU PLANCHER AU FOYER DES JEUNES

Le plancher du foyer des jeunes est en très mauvais état, et le lavabo fonctionne mal. Les employés com-

munaux seront chargés de prévoir les travaux à effectuer.

MODIFICATION DES HORAIRES DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

A compter du 1^{er} mars, les horaires d'ouverture de la garderie seront les suivants : matin de 7h30 à 9h15 et le soir de 16h30 à 18h15. Les plages horaires payantes (0.50€), correspondant à 1 unité sont déterminées comme suit : Matin 7h30 à 7h45, 7h45 à 8h00, 8h00 à 8h30. Soir 16h45 à 17h15, 17h15 à 17h45, 17h45 à 18h00, 18h00 à 18h15

Pour les enfants utilisant le transport scolaire, la garderie est gratuite à compter de leur arrivée le matin et avant leur départ le soir. Une cotisation trimestrielle de 5€ par famille utilisant la garderie sera facturée. Cette cotisation donne droit à 10 unités gratuites par famille et par trimestre.

TOUR DE TABLE

Répertorier les ponceaux bouchés sur les routes, et faire le nécessaire. Faire livrer des cailloux au Plan d'Eau .Trottoir cassé rue des Ruettes. Un groupe d'adolescents de l'association COLIN-MAILLARD propose d'effectuer de petits travaux sur la commune pour financer un de leurs projets. Coût à la journée : 30 à 40€

REUNION DU 19 MARS 2010

MISE EN PLACE D'UN PASS FONCIER

Pour le terrain constructible cadastré section BN, numéro 395, le Conseil

décide d'adhérer au dispositif du PASS FONCIER pour l'accession sociale à la propriété sur la commune, d'accorder son aide à hauteur de 3000€ pour le financement d'un dossier PASS FONCIER pour 2010, de solliciter la subvention aux collectivités et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Une somme de 50.60€ pour nettoyage du logement sera retenue sur le dépôt de garantie à reverser à Mme MARTIN

TAUX D'IMPOSITIONS 2010

Taux inchangés : taxe d'habitation : 9.60%, foncier bâti : 12.37%, foncier non bâti : 24.13%, taux relais : 10.91%

REVERSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE à MME MARTIN

Réunions du Conseil Municipal

REMBOURSEMENT DES CHARGES DE CHAUFFAGE PAR LES LOCATAIRES

Le prix du KW passe de 0.095€ à 0,097 € à compter du 1^{er} juin 2010.

TARIFS APPLICABLES POUR LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA MAISON DE RETRAITE PRIVEE « LA REVERIE » au 1^{er} AVRIL 2010.

Abonnement mensuel pour la commune : 520.59€ HT, abonnement mensuel pour « La Réverie » : 780.89€ HT, prix du kilowatt : 0.053€ HT.

REMBOURSEMENT DES CHARGES DE CHAUFFAGE PAR LE SECTEUR PASTORAL

Le prix du KW passe de 0.057€ à 0,058 € à compter du 1^{er} juin 2010.

PARTICIPATION AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT pour 2010

Sera versée au FSL 86, au titre de l'année 2010, une participation de 100€.

FOURNITURE DE PLAQUETTES DE BOIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VONNE ET CLAIN

400 à 500 m3 de plaquettes de bois au prix de 60€ la tonne seront achetées à la Communauté de Communes Vonne et Clain.

ETUDE EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

L'étude sur les possibilités de création d'un réseau d'assainissement collectif route de Sommières est confiée au cabinet BRG, pour un montant de 2400€ HT et le relevé topographique à M. Philippe VAISIERES, géomètre expert pour un montant de 2104€ HT.

TOUR DE TABLE

Demande de curage des fossés au Courteille et Chez Lebrun. Terminer l'élagage prévu pour 2009 sur les chemins ruraux. Pour le stationnement, un marquage au sol sera fait dans la rue Maisonnay. Pour le stationnement et la circulation autour de la salle des fêtes, l'étude sera réalisée par M. PINIER de la DDE. Prévoir un passage piétons au niveau de la salle des fêtes dans la rue de l'ancienne poste. Miroir au Bois Renaud. Réponse : il suffit de couper la haie. Redorer les lettres au Monument aux Morts. Mettre un plan du Bourg avec nom des rues dans un panneau d'affichage

REUNION DU 23 AVRIL 2010

PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AU SOL

Vu la surface disponible sur les parcelles AD 4p, 7 et 8, qui sont des terres de mauvaise qualité et de très faible valeur agricole, une étude de faisabilité sera effectuée par SERGIES pour équiper ces parcelles d'une centrale photovoltaïque. Un certificat d'urbanisme va être demandé.

ACHAT D'UN COPIEUR NUMERIQUE COULEUR ET D'UNE IMPRIMANTE COULEUR

Un copieur couleur d'occasion KONICA-MINOLTA BIZHUB C250 et d'une imprimante KYOCERA FS-C5100DN seront achetés à la Sté T.S.D pour un montant de 2511.60€ TTC . Un contrat de maintenance pour le copieur aux conditions suivantes : 61€ HT pour 1000 copies couleur à 5% d'encrage et 7€ HT pour 1000 copies noir à 5% d'encrage.

RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

Les lettres seront redorées par les Ets MOREAU pour un montant de 680€ HT.

ACHAT DE CUVES POUR STOCKAGE DU FIOUL ET DU GASOIL

Pour des raisons de sécurité, 2 stations complètes de 2500 litres chacune (cuve PEHD double paroi, équipée d'une pompe 200v pour un débit de 56l/minute, kit de filtration,

compteur 3 chiffres, refoulement 6m avec pistolet automatique, jauge électronique, détecteur de fuite et limiteur de sur-remplissage) seront achetées aux Ets ROBIN pour un coût total de 5382€ TTC.

PROJET DE BATIMENT AVEC CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE INTEGREE A LA TOITURE

La Communauté de Communes du Pays Gencéen étudie un projet pour la construction par la Sté EUROTRADES, de bâtiments sur les communes intéressées. La Sté EUROTRADES construit ces bâtiments d'une surface de 1296 m² chacun, les amortit par la production et la vente de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque intégrée à la toiture et verse une location de 500€/an pendant une durée de 20 ans pour chaque terrain occupé. Pour la commune de Château-Garnier, le site retenu serait le terrain situé à côté de la déchetterie (parcelles cadastrées section AD, numéros 37 et 39. Le Conseil est favorable à ce projet sous réserve : de la légalité du contrat à passer avec la Sté EUROTRADES, de la fiabilité de l'installation photovoltaïque pour les 20 ans à venir et des possibilités de recyclage des panneaux et que le taux de subvention pour la réalisation de ce projet soit d'au moins 50%

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN LOCAL BOULANGERIE, PATISSERIE ET EPICERIE

Monsieur BOURDON, de la SARL C.I.C.B sera assisté dans cette mission de Monsieur BRUNETEAU, économiste. Les honoraires (10600€ HT) seront répartis comme suit : C.I.C.B : 8750€ HT et BRUNETEAU Claude:1850€ HT

ACHAT DE RELEVES DE BOIS A LA SCIERIE BELLOT

Des relèves de bois (douglas, peuplier et chêne) seront achetées au prix de 17€ la tonne à la scierie BELLOT pour broyage et utilisation à la chaufferie bois.

FEU D'ARTIFICE POUR LE 14 JUILLET

Le feu d'artifice sera acheté à la Sté PYROCONCEPT pour un coût de 2500€

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION SPORTIVE CASTELGARNIEROISE

Une subvention de fonctionnement de 2350€ pour l'année 2010 est accordée à l'Union Sportive Castel Garnieroise.

ACHAT DE MATERIEL

Le matériel suivant va être acheté : groupe électrogène (Garage LUCQUIAUD) pour 1150€, taille-haies (Garage LUCQUIAUD) pour 545.65€,

Réunions du Conseil Municipal

scie circulaire (SARL CHARPENTIER) pour 100.34€, perforateur burineur (SARL CHARPENTIER) pour 1091€, tronçonneuse à métaux (SARL CHARPENTIER) pour 209.03€, touret à meuler (SARL CHARPENTIER) pour 100.34€, ainsi que du petit matériel (étau, coffrets d'outillage, câbles de démarrage, clés diverses...)

GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES COMMUNES DE CHAMPAGNE-ST-HILAIRE et CHATEAU-GARNIER pour les travaux de voirie 2010

Ce groupement de commande a pour mission de coordonner et d'optimiser la politique d'achat des entités adhérentes pour la réalisation de travaux de voirie sur le territoire des Communes membres du groupement. Il sera piloté par la commune de CHAMPAGNE-ST-HILAIRE coordonnatrice du groupement qui sera chargé de l'exécution de l'ensemble de ces travaux. Les membres de la commission d'appel d'offres pour Château-Garnier seront : M. AUDOUX François, titulaire et Mme CHEVAIS Claudine, suppléante

TOUR DE TABLE

Les bancs et la table de pique-nique offerts par Amöneburg sont prêts à être installés sur la place de l'Europe. Suite au curage des fossés, le remplacement des buses est à la charge des riverains. Un appel d'offres va être effectué pour une commande groupée. Du retard a été pris pour l'élagage suite à des pannes sur le matériel. Le stationnement rue Maisonnay va être réglementé prochainement.

REUNION DU 21 MAI 2010

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

La ligne de crédit de trésorerie d'un montant de deux cent mille euros (200000 €) destinée à payer les

travaux et acquisitions pour lesquels les subventions accordées ne sont pas versées sera renouvelée.

TOUR DE TABLE

M.BOURDON préconise une couverture en plaque fibro-ciment pour le logement situé rue de la poste. Les informations sur la visite du parc Eolien du Rochereau seront com-

muniquées à la population par l'intermédiaire de la lettre d'information qui sera distribuée début juin. Une réunion d'information sur l'utilisation des défibrillateurs sera organisée à la salle des fêtes avec la participation du Centre de Secours de Gençay

REUNION DU 17 JUIN 2010

ETUDE ASSAINISSEMENT ROUTE DE SOMMIERES

L'étude est confiée au cabinet BRG pour un montant de 2745€ HT

TARIFS DES PHOTOCOPIES AU 1^{ER} JUILLET 2010

Suite à l'achat d'un copieur et d'une imprimante couleur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2010.

Pour les particuliers : copie ou impression noire format A4: 0.20€, copie ou impression noire format A3 : 0.30€, copie ou impression couleur format A4 : 0.30€, copie ou impression couleur format A3: 0.50€

Pour les associations : copie ou impression noire format A4: 0.10€, copie ou impression noire format A3 : 0.15€, copie ou impression couleur format A4 : 0.15€, copie ou impression couleur format A3: 0.25€.

LOYER POUR L'HOTEL RESTAURANT

Le loyer sera maintenu à 190€ HT pendant encore un an soit jusqu'au 30 juin 2011. Cette réduction de loyer, entraînant un manque de recettes pour la commune, les travaux de rénovation prévus ne seront pas effectués pour le moment.

MODIFICATION DES TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE A LA RENTREE 2010

A compter de la rentrée d'août 2010 les tarifs suivants seront appliqués :

Plages horaires payantes, correspondant à 1 unité facturée 0. 55€ :sont déterminées comme suit : matin : 7h30 à 8h00, 8h00 à 8h30, 8h30 à 9h00. Soir : 16h45 à 17h15, 17h15 à 17h45, 17h45 à 18h15

Pour les enfants utilisant le transport scolaire, la garderie est gratuite à compter de leur arrivée le matin et avant leur départ le soir.

Cotisation trimestrielle de 5€ par famille utilisant la garderie. (sans unité gratuite).

Gratuité de 9h00 à 9h15 et de 16h30 à 16h45.

FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE LE 2 JUILLET

Pour le remercier de son dévouement lors des années passées à Château-Garnier, un petit cadeau sera offert à M. Julien DELABALLE

DETTES DE LOYERS

Les locataires concernés seront mis en demeure de régulariser leur situation dans les meilleurs délais. Des procédures d'expulsion seront engagées pour ceux qui ne respecteraient pas leurs engagements.

TOUR DE TABLE

Des courriers ont été envoyés aux propriétaires dont le non élagage de leurs haies représente un danger. Dégradation de la route de Chez Linet. Un exposé sur l'étude des possibilités d'assainissement route de Sommières sera fait lors de la prochaine réunion. Dégager le carrefour de la rue Alfred Bouchard avec la route de Joussé. Voir s'il est nécessaire de mettre des rondins autour du boulodrome de la Place de l'Europe. Voir la possibilité de caler les tampons d'égout

Réunions du Conseil Municipal

REUNION DU 9 JUILLET 2010

ETUDE ASSAINISSEMENT ROUTE DE SOMMIERES

Monsieur ROCHAIS, du bureau d'études BRG INGENIERIE, présente l'étude de faisabilité de l'assainissement collectif route de Sommières. 2 zones ont été déterminées : du pont au panneau d'agglomération et du panneau d'agglomération à Couture

Pour le premier secteur, quelques habitations ne pourront pas être desservies et le coût des travaux est estimé à 105575€ HT, soit 7038.33€ par branchement. Pour le second secteur, les habitations situées Impasse du Tilleul seront difficiles à desservir du fait d'un important dénivelé et du caractère privé de la voie. Le coût des travaux pour ce secteur est estimé à 147070€ soit 8170.56€ par branchement. Un poste de relèvement sera nécessaire avant le Clain, vu la difficulté de se raccorder au poste existant.

Il faudra également vérifier que la capacité de la lagune existante est suffisante.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DE LA CANTINE SCOLAIRE DE CHATEAU-GARNIER

Un complément de subvention de 1500€ est accordé à cette association

ZDE du PAYS CIVRAISIEN

Les 4 Communautés de Communes du Pays Civraisien, dont la Communauté de Communes du Pays Gençéen, qui ont la compétence « Développement de l'éolien » ont confié la maîtrise d'ouvrage de l'étude ZDE au Syndicat Mixte du Pays Civraisien, considérant que le périmètre du pays est plus pertinent. Considérant que la création de ZDE est subordonnée à l'existence d'une volonté commune des collectivités concernées, et que dans ce cadre, la commune doit se positionner, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité des membres présents (10), un avis favorable à la création d'une zone de développement de l'éolien sur la commune.

MARQUAGE AU SOL - DELIMITATION DES PLACES DE PARKING

Un marquage au sol des places de parking sera effectué, de même que la réfection des bandes STOP.

.REPLACEMENT DES LAMPES D'ECLAIRAGE PUBLIC AU MERCURE

Sur la commune, 69 lampes d'éclairage public sont des lampes au mercure dont le coût de remplacement par des lampes au sodium plus performantes est de l'ordre de 500 à 600€ l'unité. En cas de remplacement au coup par coup, la subvention est de 20% alors que si la com-

mune s'engage à remplacer la totalité des lampes dans les 4 ans, la subvention est de 60%

SONORISATION DE LA SALLE DES FETES

Le devis de la SARL GIGATECK concernant la sonorisation de la salle des fêtes s'élève à 1503€ TTC. Ce projet est reporté à 2011.

DECHETTERIE

La clôture de la déchetterie est achevée. Les grilles qui avaient été fermées ont été rouvertes. Chaque foyer, pour 5 €, pourrait avoir une carte d'une validité de 2 ans, lui permettant d'accéder à la déchetterie.

LE POINT SUR L'APPEL D'OFFRES VOIRIE

L'entreprise SACER a été retenue. Le montant des travaux à réaliser s'élève à 98168€. Du fait de la non attribution de la DGE (33380€), les travaux prévus sur le CR de Piamé, du Grand au Petit Bizard et de Monchandy ne sont pas retenus.

Des travaux sur la rue du Marché Couvert, de l'ancienne boulangerie à la rue de la Place des Halles doivent être prévus.

TOUR DE TABLE

Les nouveaux horaires de la garderie posent un problème quant au temps de travail de Sandrine

L'achat du matériel pour la salle des fêtes est reporté

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2010

ATTRIBUTION D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION AU COMITE DE LA CANTINE SCOLAIRE DE CHATEAU-GARNIER

Suite à l'élection du nouveau bureau, les repas ne seront plus facturés en début, mais en fin de mois, ce qui nécessite une réserve de trésorerie. Un complément de subvention de 1000€ est accordé à cette association

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION à L'A.P.E.F. de Gençay et à l'ADMR

Attribution pour l'année 2010, d'une subvention de fonctionnement de 100 € à l'A.P.E.F. de Gençay et 200€

à l'ADMR

DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU S.I.M.E.R

Délégué titulaire : DEVERGE Christian - délégué suppléant : HUVELIN Louis Marie

TRAVAUX AU BATIMENT BOULANGERIE

Les travaux sont attribués comme suit : Gros œuvre : Entreprise BELLO. : 2990.00€, Menuiseries extérieures : Entreprise MOINEAUD : 7467.78€, Peinture : Entreprise ARLOT : 4021.27€, Electricité : entreprise MPS : 4823.76€, Aménagement intérieur : METRO : 11073.42€

FORMATION A L'UTILISATION DES DEFIBRILLATEURS

La commune participera à hauteur

de 10€ pour les formations DAE, les 8 € restants étant à la charge des participants ou associations qui envoient des participants et à hauteur de 40€ pour la formation PSC1, les 30 € restants étant à la charge des participants ou des associations concernées.

POTEAUX INCENDIE

Les poteaux incendie situés devant la mairie, à « Couture » doivent être changés pour un montant de 2928.61€. Le poteau de « Laspierre » n'étant pas situé sur la commune, le Maire est invité à contacter la commune de Saint Romain pour le remplacement (possibilité de partager la dépense).

Réunions du Conseil Municipal

DOSSIER SECHERESSE POUR LA SALLE DES FETES

L'assurance accepte de prendre en charge les travaux de réparation de la salle des fêtes pour les dégâts dus à la sécheresse. Est prévue une injection de béton au niveau des fondations qui ne sont pas au même niveau que les poteaux.

LOYERS IMPAYES

Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour le recouvrement de ces impayés et pour entamer des procédu-

res d'expulsion s'il le juge nécessaire. Le Conseil Municipal envisage également de bloquer certains loyers qui semblent élevés.

DELIBERATION FISCALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide : d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises nouvelles ou reprises d'entreprises en difficulté pour une durée de 3 ans et d'exonérer de la Contribution Economique Territoriale, les médecins, auxiliaires

médicaux et vétérinaires sanitaires qui s'installent dans la commune pour une durée de 3 ans

TOUR DE TABLE

La peinture de portes de la salle des fêtes a été effectuée par un groupe de jeunes de Colin Maillard de Gençay. Problèmes sur la qualité de l'eau au plan d'eau. (faut-il continuer la baignade ?). Tailler les prunus du square qui débordent sur la route. Chemin du Courteille au Petit Pin en mauvais état

REUNION DU 15 OCTOBRE 2010

DISSOLUTION DU SIAEP DE CHARROUX ET DU SMEPEP ET ADHESION AU SEA SUD VIENNE

Un nouveau syndicat « à la carte », dénommé « Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Vienne » regroupant les compétences exercées actuellement par le Syndicat mixte d'études et de production d'eau potable (SMEPEP), le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Charroux (SIAEP de Charroux) et le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau (potable et irrigation) et d'assainissement de la région de Civray (SIAEA de Civray) va être créé. Les délégués de la commune à ce nouveau syndicat sont : M. AUDOUX François, titulaire, M. GUINAULT Jacques, titulaire et M. BACHELIER Thierry, suppléant

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 50.000€ POUR FINANCER L'AMENAGEMENT D'UN MULTISERVICE

Un prêt de 50000€ sera réalisé auprès du Crédit agricole sur une durée de 15 ans au taux de 3.02%.

DEMANDE DE MME BERNARD POUR ACQUISITION DE LA PARTIE DE CHEMIN RURAL LONGEANT LES PARCELLES BI 99 ET 100

Le Conseil Municipal n'est pas défavorable à cette demande mais souhaite vérifier au préalable la praticabilité de l'autre chemin et vérifier

que cette vente n'occasionne aucune gêne.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à L'ASSOCIATION- AFN CHATEAU GARNIER

Une subvention exceptionnelle de 300€ est accordée pour l'achat d'un drapeau « Soldats de France »

CONSTRUCTION D'UN MURET MITOYEN ENTRE LE TROTTOIR ET LA PROPRIETE DE M. HEBRAS LE LONG DE LA PARCELLE BO 330

Les terrassements et fournitures de matériaux seront à la charge de Monsieur HEBRAS et les travaux seront effectués par les employés communaux. Le bord du mur côté rue sera à 6m35 des murs de la Réverie. L'alignement sera donc donné en tenant compte de cette distance.

ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE POUR LES ETUDES DIAGNOSTIQUES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DE L'OUVRAGE DE TRAITEMENT

La Mission est confiée à la SARL BRG INGENIERIE pour un montant de 3995€ HT

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Un appareil supplémentaire qui serait mis au stade pendant la saison de football et au plan d'eau l'été va être acheté en 2011 pour un coût d'environ 2250€, accessoires compris. Une subvention forfaitaire de 500€ est sollicitée auprès du Département.

REUNION PUBLIQUE CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Une réunion publique concernant l'assainissement collectif aura lieu à la salle des fêtes le 18 novembre à 18h45.

Seront convoquées toutes les personnes desservies en assainissement collectif, ainsi que celles susceptibles de l'être.

TOUR DE TABLE

La buvette du stade a été cambriolée. Il faudrait que la grille du stade soit constamment fermée. 7 enfants de la commune sont inscrits à l'école de musique et 8 adultes devraient prendre des cours. La compagnie « La Trace » propose un spectacle lecture pour un coût de 100€. Le Conseil Municipal donne son accord. Un lecteur DVD va être acheté pour l'école de musique pour un coût de 80 à 100€. Le trottoir devant chez M. GETREAU, dans la rue des Ruettes est cassé.



Réunions du Conseil Municipal

REUNION DU 26 NOVEMBRE

CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

Le Conseil municipal décide de classer en voies communales les voies d'accès aux villages (jusqu'alors classées en voirie rurale), ainsi que les voies goudronnées à caractère de rues.

Le linéaire total de la voirie communale, passe ainsi de 20920 mètres à 39375 mètres.

LOCATION DU LOCAL MULTI-SERVICE

Ce local est loué à la SARL « Le Manège des Pains » représenté par Monsieur SENNELIER moyennant un loyer mensuel de 350€ HT. En raison des difficultés d'installation, le loyer sera gratuit pour le mois de décembre 2010.

LOCATION DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Monsieur PICARD quitte le logement de l'ancienne poste au 15 décembre. Des travaux seront effectués dans ce logement pour le relouer à compter du 8 janvier 2011 à Melle AUMONT moyennant un loyer mensuel de 470€.

CONVENTION VISION PLUS

En remplacement de l'actuel contrat « VISION 3 », SOREGIES propose pour un coût supplémentaire de 1% (soit environ 20€), une convention « VISION PLUS ». En optant pour cette nouvelle convention, le remplacement sur 4 ans des 73 lampes à vapeur de mercure pourrait être subventionné à 60% au lieu de 20%, ramenant le coût à la charge de la commune de 37960€ à 18980€, soit une économie par rapport à la convention actuelle de 18980€.

CHARGES LOCATIVES POUR LA MAISON MEDICALE

Suite au relevé des compteurs le montant annuel des charges locati-

ves 2010 s'établit comme suit : GUILLARD Claire (1111,04€), Cabinet d'infirmières (372,28€), Mme LELONG-HEBRAS et M. FAURE Michel (135,07€ chacun). Pour 2011, les charges seront facturées jusqu'en novembre sur les bases de 2010 et une régularisation sera effectuée en décembre.

DENOMINATION DES NOUVEAUX PARKINGS

Le parking situé rue du Moulin, parcelle cadastrée section BO N° 473 sera dénommé « PARKING DE TRAGWEIN »

Le parking situé rue Alfred Bouchard, parcelle cadastrée section BO N° 456 sera dénommé « PARKING DE TUORO SUL TRASIMENO »

PARTICIPATION DE L'EHPAD « LA REVERIE » AU FINANCEMENT DU PARKING SIS RUE DU MOULIN

L'EHPAD « LA REVERIE » participe à hauteur de 20.000€ aux travaux d'aménagement du parking.

En contrepartie une convention d'une durée de 15 ans pour la réservation de 16 places de parking et une place handicapé à l'usage exclusif du personnel de la Maison de retraite sera signée. Au cas où les places réservées ne suffiraient pas, le personnel et les usagers de la maison de retraite pourront utiliser les autres places disponibles.

NON VALEUR - BUDGET ASSAINISSEMENT

Les sommes dues par la Papill'hote et Mme SOUDAGNE au titre de la redevance assainissement (204.16€) sont admises en non valeur.

NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL

Les sommes dues par M. et MME SOUDAGNE au titre des loyers concernant le logement (2888.11€) sont admises en non valeur.

Il est précisé que la dette de loyer pour l'hôtel restaurant a été entièrement réglée suite à la liquidation judiciaire.

TOUR DE TABLE

Une personne pourrait être recrutée auprès de Pluriservices pour une période de 10 à 15 jours pour notamment aider à la taille.

Les dégâts à la salle des fêtes suite à la sécheresse des années passées sont pris en compte par l'assurance. Une somme de 3050€ restera à la charge de la commune.

Pour des projets de plantation de haies d'un coût supérieur à 700€, une aide de 80% peut être attribuée. Voir s'il y a possibilité d'améliorer l'arboretum dans le cadre de cette aide.

Voir avec les riverains la possibilité de mettre des cailloux dans certains chemins.

Suite aux demandes de quelques associations, il est rappelé que la salle n'est mise gratuitement à disposition que pour les assemblées générales. Pour les autres manifestations et les repas, un tarif réduit par rapport aux particuliers est appliqué. En effet, toute utilisation des salles génère des frais (électricité, eau, gaz et entretien).

Monsieur Jean-Claude GAILLARD souhaite que son habitation conserve son nom ancien (La Grêlerie) et ne s'appelle pas la « Pigerie ». La Commission des rues réfléchira à ce sujet.

Pour la formation PSC1 qui fera suite à la formation sur l'utilisation du défibrillateur, et qui coûte 70€ par personne, il est proposé que la commune participe à hauteur de 35 à 40€.

Le point sur la Centrale Photovoltaïque

La centrale photovoltaïque a été mise en service le 06/10/2009 et sur un an elle a produit 34602 Kw pour un montant de 20823 € et permis une réduction d'émission de 6 tonnes de Co2. Cette production est conforme voire légèrement supérieure aux prévisions qui était de 32117 KW grâce à un printemps favorable.

En un an il n'y a pas eu de panne notable si ce n'est quelques heures d'arrêt suite aux orages qui déclenchent les disjoncteurs.

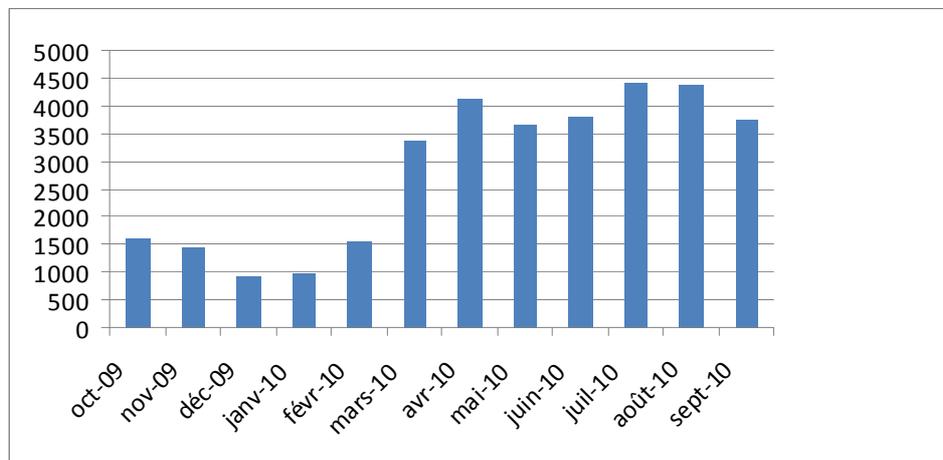


DIAGRAMME DE PRODUCTION DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR 1 AN



Cette centrale photovoltaïque dont le coût de revient, subventions déduites, est d'environ 108000 € a été financé par un emprunt sur 20 ans pour une annuité de 8159 €. L'excédent financier de 12600 € environ permet de rembourser l'emprunt pour le bâtiment de séchage et de stockage des plaquettes (4411€) et de mettre environ 7000 € en réserve en prévision de grosses réparations et du changement des onduleurs dont la durée de vie est estimée à 10 ans.

le bâtiment de séchage et de stockage des plaquettes

Quant au bâtiment de séchage et stockage de plaquettes, il remplit parfaitement son rôle et a permis de stocker 115 tonnes de plaquettes provenant du chantier d'élagage de la Communauté de commune VONNE ET CLAIN.

Avec les 27 tonnes de relèves de bois provenant de la Scierie Bellot d'Usson et en attente de broyage, la consommation de la saison de chauffage 2010-2011 est assurée.

Grâce à ce bâtiment nous utilisons et valorisons des ressources locales tout en préservant l'environnement notamment grâce à la forte réduction des distances de transport.

Dans les prochaines années nous espérons aller jusqu'au bout de cette logique en valorisant des ressources de notre Commune ou du canton.



Le projet éolien de Château-Garnier

Démarré en 2007 par les sociétés ENERTRAG et SERGIES, le projet éolien de Château-Garnier arrive à une étape importante de son développement.

Les différentes parties composant l'étude d'impact (études paysagère, écologique et acoustique) viennent d'être finalisées. Le dossier (demande de permis de construire et étude d'impact) est maintenant fin prêt à être déposé en Mairie (dépôt prévu fin Décembre).

Une fois ce dossier déposé, les différentes administrations concernées (la DREAL, la DDT, le SDAP, l'Aviation Civile, l'Armée, ...) vont être consultées afin qu'elles émettent, dans leur domaine respectif, un avis sur le projet.

Le dossier sera ensuite présenté devant la Commission départementale de la Nature, des paysages et des Sites (commission présidée par le préfet et se composant de représentants des services de l'Etat, de représentants élus

des collectivités territoriales et de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature et de protection des sites) qui émettra à son tour un avis sur le projet.

Une fois tous ces avis recueillis, une réunion publique (similaire à celle qui s'est tenue le 17 Décembre 2009 à Château-Garnier) sera organisée à l'initiative d'ENERTRAG et de SERGIES afin d'informer les habitants des communes concernées par l'implantation des éoliennes ainsi que ceux des communes limitrophes.

Cette réunion sera suivie d'une enquête publique d'un mois menée par un commissaire enquêteur, nommé par le Tribunal Administratif de Poitiers, qui recueillera les doléances des habitants.

Enfin, les différents avis et le rapport du commissaire seront transmis au préfet pour qu'il puisse arrêter une décision sur la demande de permis de construire.

Il faut environ un à deux ans entre le moment du dépôt du dossier et la décision préfectorale. Cela nous amènera sur une concrétisation du projet courant 2012.

Avec ce parc de 8 éoliennes représentant 16 MW, les communes de Château-Garnier et de la Chapelle-Bâton produiront chaque année 32 millions de kWh permettant d'alimenter 16 000 personnes en électricité propre et d'éviter le rejet annuel de 9400 Tonnes de CO₂. Par la même occasion, les communes participeront à l'objectif français de 23% de production d'énergie renouvelable en 2020.



Photomontage réalisé depuis la sortie de Pouillac



Photomontage réalisé aux abords du site (Les brandes de la Tremblaie)

Communauté de Communes du Pays Gencéen

ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN :

A la fin de l'année 2008, la Communauté de Communes a déposé auprès des services de l'État (DRIRE) son dossier de Zone de Développement Éolien (ZDE). La ZDE définit des zones préférentielles dans lesquelles les bureaux d'étude peuvent étudier la possibilité d'installer un parc éolien. L'électricité produite par les parcs installés au sein d'une ZDE bénéficie du tarif de rachat préférentiel par EDF. A contrario, un parc peut-être construit hors ZDE (dans le cas où il respecte tous les critères environnementaux et paysa-

gers et si le permis de construire est accordé) mais l'électricité est rachetée au prix normal.

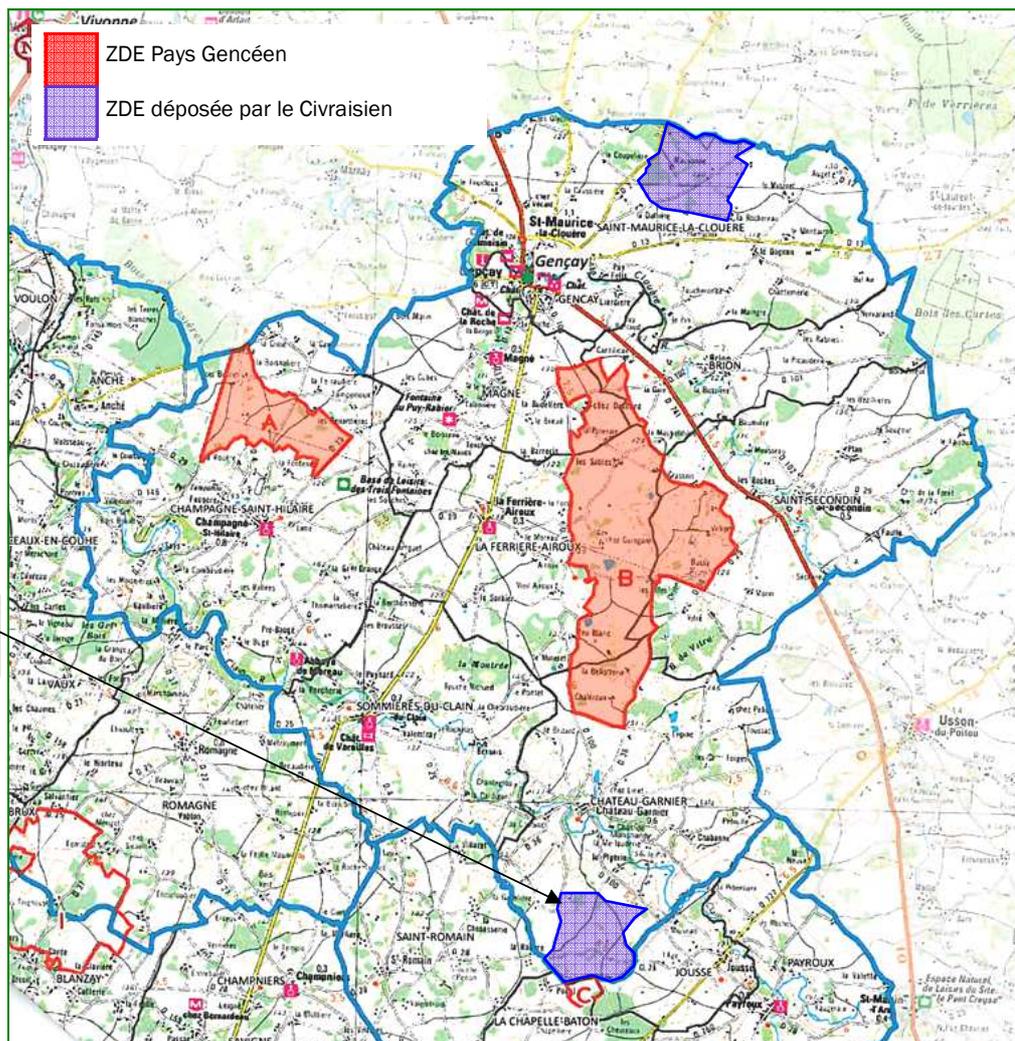
Après 6 mois d'instruction par les services de l'État, le Préfet a validé la ZDE du Pays Gencéen qui est constituée de deux poches (Château-Garnier et St Maurice la Clouère).

Parallèlement, le Syndicat de Pays a lancé, au printemps 2009, une étude ZDE pour l'ensemble de son territoire y compris le reste du territoire non retenu initialement dans la Zone de Développement du Pays Gencéen.

Après plusieurs mois d'étude, sur proposition du cabinet ABIES, deux nouvelles zones ont été retenues sur le territoire du Gencéen :

- 1 zone sur Champagné St Hilaire,
- 1 zone sur les communes de Brion, Magné, La Ferrière-Airoux, St Secondin et Château-Garnier.

Le dossier est en cours de dépôt auprès des services de l'État.



**ZONE PROJET EOLIEN
DE CHÂTEAU-GARNIER**

Communauté de Communes du Pays Gencéen

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL :

Au cours de l'été 2010, la Communauté de Communes du Pays Gencéen a signé avec la société PHOTONER deux conventions pour

l'installation de deux parcs photovoltaïques au sol sur des terrains communautaires :

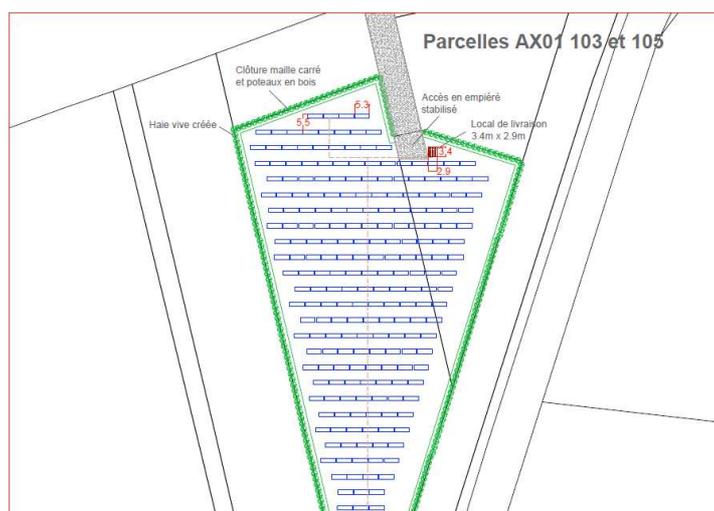
- Sommières du Clain (ZAI la Vignerie) :
 - Surface active des panneaux 1 991 m²,
 - Puissance installée de 151 Kwc qui produira environ 175 MWh par an.

→ Le parc est raccordé au réseau électrique depuis septembre 2010.

- La Ferrière-Airoux (réserve foncière) :
 - Surface des panneaux 3 272 m²
 - Puissance installée de 248 Kwc qui produira environ 288 MWh par an.
 - Ce parc est en cours de réalisation.

La Communauté de Communes percevra un loyer annuel, pendant toute la durée de la convention (22ans), d'environ 4 300€ ainsi que les taxes versées suivant l'appel des services fiscaux (environ 3200 €/an)

Projet de Centrale photovoltaïque de Sommières du Clain



ECOLE PUBLIQUE NUMERIQUE

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a lancé début 2009, un programme "Ecole Publique Numérique" de 50 M€ pour équiper 5000 écoles primaires dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants.

La Communauté de Communes a déposé un dossier pour équiper les 7 écoles primaires de son territoire. Entre 10 et 15

ordinateurs (reliés en réseau) ont été installés dans chaque école ainsi qu'un tableau interactif numérique.

Le coût de l'opération est de 14000 € TTC avec une aide de 9000 € par école ; la différence étant à la charge de la Communauté de Communes.



Communauté de Communes du Pays Gencéen

AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITES :

En 2009, la Communauté de Communes avait lancé deux études pour la viabilisation de terrains pour l'installation d'entreprises. Les travaux ont été réalisés au cours de l'année et sont maintenant achevés (hors travaux différés). Le bilan de ces deux opérations est le suivant :

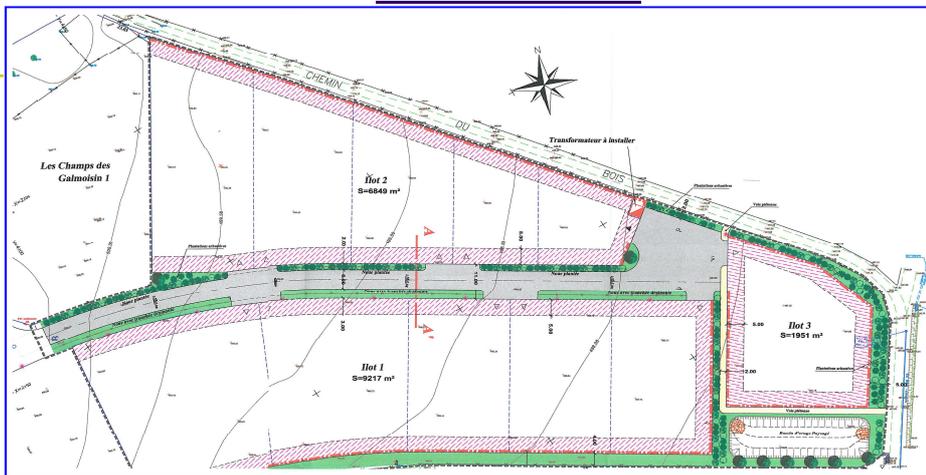
ZA l'Arboretum à St Maurice la Clouère :

- Viabilisation de 14 lots.
- Coût des travaux y compris honoraires, frais divers et acquisition des terrains : 247000 € HT.
- Subvention du Conseil Général 50000 €.
- Prix du m² : 14,50 € HT.

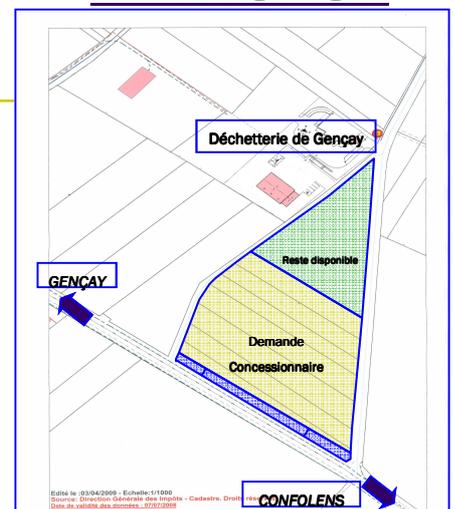
ZA du Poirier Vert à Gençay :

- Viabilisation de 2 lots.
- Coût des travaux y compris honoraires, frais divers acquisition des terrains : 83000 € HT.
- Prix du m² : 6,00 €

ZA ARBORETUM



ZA POIRIER VERT



DOSSIER POLE D'EXCELLENCE RURAL

Dans le cadre de l'appel à projet Pôle d'excellence Rurale (P.E.R) 2^{ème} génération, la Communauté de Communes a déposé un dossier de candidature, auprès des services de l'Etat, sur le thème : « développement d'espace d'activités hautement tournées vers le développement durable ».

Ce projet consiste en la construction de quatre bâtiments répartis sur le territoire de la Communauté de Communes du

Pays Gencéen (Champagné St Hilaire, La Ferrière-Airoux, St Maurice la Clouère, St Secondin) sur des propriétés de la Communauté de Communes, de très haute qualité environnementale, représentant une surface totale construite d'environ 1500 m².

Ces bâtiments ossature bois de type THQE, équipés de toitures photovoltaïques, seront construits selon les normes BBC (Bâtiments Basse Consommation). La com-

munauté de Communes du Pays Gencéen assurera, en partenariat avec les chargés de missions économiques du Syndicat Mixte de Pays Civraisien et des Chambres Consulaires, la coordination des différents projets, la prospection, le montage et le suivi des dossiers d'installation.

L'objectif principal du projet, est d'améliorer, de dynamiser et de renforcer le potentiel économique du territoire en

Communauté de Communes du Pays Gencéen

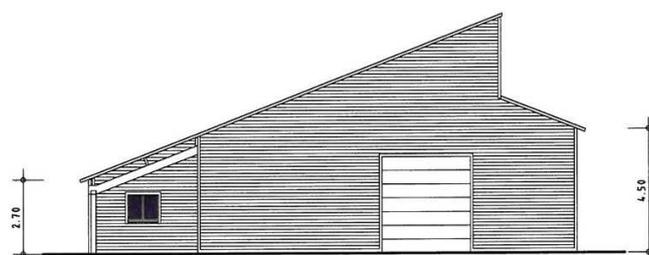
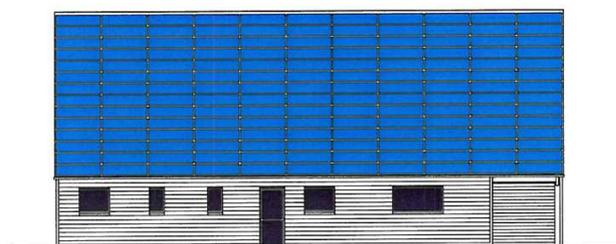
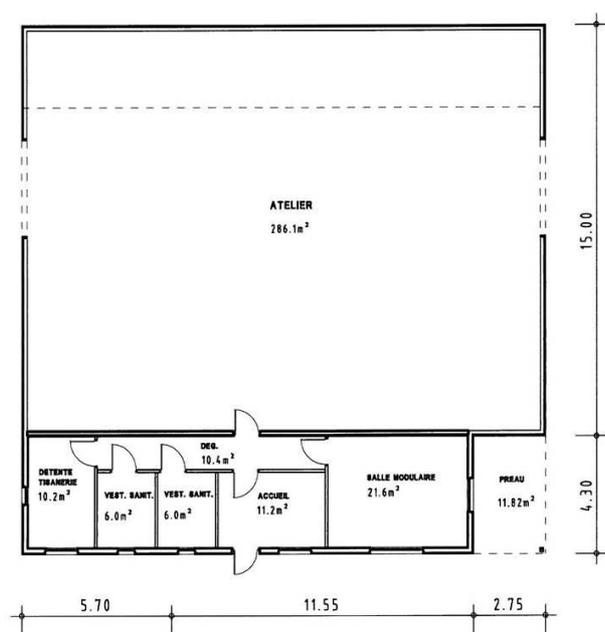
offrant aux entreprises utilisatrices des bâtiments avec des loyers raisonnables tout en leur permettant de réaliser des économies d'énergie. Ce projet participera au développement du territoire par l'accueil de nouvelles activités et la création d'emplois autour des éco matériaux et des énergies renouvelables.

Il pourra également favoriser

la mise en place d'ateliers d'insertion notamment vers la valorisation des déchets.

Le coût estimatif du projet (hors toitures photovoltaïques) est estimé à 1 200 000 € HT. L'aide sollicitée, dans le cadre de l'appel à projet, est de 460 000 € qui sera complétée par des aides du Conseil Régional et Conseil Général.

Nous saurons, dès le début de l'année 2011, si ce projet est retenu et labellisé « PER 2^{ème} génération ».



Syndicat Mixte de Clain Sud

Suite à la tempête de février 2010, des arbres ont été enlevés à Monchandy et au Pin.

Un agent a été recruté, il s'agit de M. Christophe DROUINEAU en CAE 35 heures avec plan de formation étude complémentaire (1^{er} phase de terrain, bibliographie).



Office du tourisme

Office de Tourisme de Gençay et son canton : Journée d' Automne

Chaque année, l'Union Départementale des Offices de Tourisme de la Vienne réunit les OTSI du Département au cours de la Journée d' Automne. La manifestation, présidée par Monsieur Alain Fouché, s' est déroulée à Charroux où l'Office de Tourisme de Charroux et son Pays a accueilli les participants le dimanche 23 novembre 2010.

Monsieur Alain Foucher, Président de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de la Vienne, a dressé un bilan de l'année 2010 .

La stratégie touristique du département de la Vienne a permis d' aller à contre courant de la crise économique et le département n' a pas vraiment souffert du contexte de crise. Les gens partent 3 à 4 jours toutes les 5 à 6 semaines. Le département n'a ni la mer ni la montagne, et il s'est engagé, il y a déjà longtemps, dans des offres de courte durée; le département du Lot s'est d'ailleurs récemment intéressé à cette stratégie touristique en venant rencontrer le Comité Départemental du Tourisme de la Vienne.

Le chiffre d'affaires du Tourisme dans la Vienne s'élève à 650 millions d' euros. On a comptabilisé 239 780 visiteurs à la fin de la saison estivale. 7 millions de nuitées touristiques (+ 27 % de nuitées étrangères) ont été enregistrées. L' hôtellerie a progressé (1,50 %) avec 1 million 130 000 nuitées. les gîtes ruraux affichaient une fréquentation en hausse de 10 % par rapport à 2009 et un chiffre d' affaires en progression de 9 %. Les campings ont eu un taux de fréquentation en hausse de 9 % au cours de la saison estivale 2010. Il y a eu plus de visiteurs sur les sites permanents, la démarche de renvoi des touristes vers d' autres sites ayant joué son rôle. Le Futuroscope a vu sa fréquentation se développer, 1 million 800 000 visiteurs seront probablement atteints en 2010. La vente en

ligne de billetterie pour les sites permanents du département comme la Vallée des Singes ou les Géants du Ciel a remporté un vif succès avec une progression de + 3,50%. Le guide des manifestations de la Vienne répertoriait, cette année, 2000 événements : les produits du terroir présentés le 14 juin par 70 producteurs aux carrières du Normandoux à Tercé ont marqué la volonté de faire connaître notre gastronomie.

Les OT sont, en Vienne, les ambassadeurs du Tourisme départemental, des relais locaux essentiels pour faire passer des messages venant du CDT. Dans le département, l'accent est mis sur un accueil qualitatif et professionnel : Monsieur Alain Fouché a remercié les représentants de OTSI présents : «Merci aux équipes des OT pour votre implication et vos efforts permanents».

Dans le Gencéen, les chiffres enregistrés en saison estivale tant en ce qui concerne le nombre de visiteurs (4300 personnes en juin, juillet, août et septembre) qu'en ce qui concerne les manifestations (48 en été) témoignent du dynamisme de notre territoire . Comme en 2009, les touristes ont été plus nombreux à partir du 14 juillet. Le mois d' août a connu une affluente touristique, en hausse autour du 15 août, en deuxième quinzaine et en arrière saison, début septembre. La clientèle étrangère a augmenté, l'OT a même eu la visite de deux couples de Canadiens. Les cabanes du Parc de la Belle de Magné ont reçu 7500 cabaneurs (+ 20 % par rapport à 2009) de 86 départements et de l'étranger dont la Russie. La presse s' est fait l'écho des belles manifestations du canton, deux

Nuits Romanes exceptionnelles à Usson du Poitou et Saint-Maurice la Clouère, «des perles de cristal comme s'il en pleuvait » au Festival de l'accordéon de Gençay, «un grand moment animé par «deux grands virtuoses de l'accordéon» à Magné pour l'Été Couleur Vienne, un Marché des Producteurs qui «a fait un malheur» à Gençay. Le site Internet de l'OT ([www. Ot-gencay.fr](http://www.Ot-gencay.fr)) a reçu quant à lui, entre le 17 juillet et le 17 novembre 2010 , 1960 visiteurs qui ont ouvert 14706 pages.

La fréquentation a baissé avec l'Automne mais l'Office de Tourisme prépare déjà la saison touristique 2011 en concertation avec la Communauté de Communes du Pays Gencéen, l'Union Départementale des Offices de Tourisme, le Pays Civraisien : calendrier des manifestations 2011 du canton, guides Loisirs et Tourisme, guide des manifestations départementales, Marivole. Il est partenaire, aux côtés de l'UCIAL de Gençay, de l'organisation du 11ème Marché de Noël du 19 décembre 2010 à Gençay : pour l'occasion, il offrira une nuit pour deux personnes dans une cabane du Parc de la Belle. Venez nombreux!

F. BOURDU

OT** de Gençay et son canton



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Charroux—S.I.A.E.P.

Conscientes de l'utilité de se regrouper en un seul grand syndicat, les 25 communes des Syndicats d'eau de Charroux et de Civray ont voté à l'unanimité de leurs membres la dissolution de leur syndicat respectif et la constitution, au 1er janvier 2011, du **Syndicat d'eau et d'Assainissement du Sud Vienne** dont le siège sera à Civray. Les dissolutions, elles, seront effectives au 31 mars 2011 afin d'effectuer les transferts nécessaires en toute légalité.

Les usagers de Charroux garderont leur service de proximité grâ-

ce au maintien d'une antenne tant technique qu'administrative dans les locaux rénovés du 3 rue de la Corderie.

Ce regroupement permettra une meilleure gestion et une crédibilité plus grande auprès des services de l'État quant à la réalisation de projets importants comme la construction de l'usine de traitement de l'eau qui devrait voir le jour dès la fin 2011 et assurer une meilleure qualité de l'eau à l'ensemble de ses abonnés. Malgré ces changements, les tarifs harmonisés resteront parmi les plus bas de France suivant la vo-

lonté politique défendue par le(s) syndicat(s).

Mme Dominique ROVERY
Présidente S.I.A.E.P. de Charroux

Le Cantou

La Maisonnée à la « Rêverie » (ou encore appelé CANTOU) va souffler sa première bougie. Notre Maisonnée accueille 14 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou maladies apparentées, dont une personne en hébergement temporaire et une personne en accueil de jour.

Et comme la philosophie qui anime « la Rêverie » réside dans le « mouvement », depuis le 1 juin 2010, nous sommes dans les préparatifs de l'ouverture d'un Pôle d'Activité de Soins Adaptés. Trois établissements dans la Vienne ont eu un accord de l'ARD (Agence Régionale de la Santé) pour une future labellisation, et nous sommes heureux de vous faire partager notre joie d'en faire partie. Le pôle d'Activités de Soins Adaptés (PASA) permet d'accueillir dans la journée les résidents de l'EHPAD (12 personnes) ayant des troubles du comportement modérés. Des

activités sociales et thérapeutiques sont proposées au sein de ce pôle dont les principales caractéristiques sont :

- L'accueil d'une population ciblée : personne atteinte de la maladie d'Alzheimer et/ou d'une maladie apparentée ayant des troubles du comportement modérés ;
- La présence d'un personnel qualifié, formé, soutenu et ayant exprimé une volonté d'exercer auprès de ces malades ;
- L'élaboration d'un projet adapté de soins et d'un projet de vie personnalisé ;
- La participation des familles et des proches ;
- La conception d'un environnement architectural adapté et identifié par rapport au reste de la structure.

Si vous passez devant la Maisonnée, n'hésitez pas à vous arrêter, nous aurons plaisir à vous accueillir.



Voirie Communale et Rurale

Le point sur le parking

Suite au développement de la Maison de Retraite et la réalisation de son unité Alzheimer (CANTOU) et l'augmentation des besoins en places de stationnement dans ce secteur, le Conseil Municipal a décidé en 2008, de réaliser un nouveau parking rue du Moulin.

Les travaux viennent de se terminer (à cause du mauvais temps, il ne reste plus que le marquage des places) et nous nous devons de remercier toutes les entreprises qui ont participé à sa réalisation,

mais aussi les employés communaux pour leur travail de qualité, de même que Jacques HEBRAS pour ses conseils et sa collaboration qui ont permis de réaliser un bel ensemble.

Le coût de revient total, éclairage compris et subvention déduite (Conseil Général:15453€ ; SIEEDV :1379.48€) est de 43589€.

Suite à une convention de mise à disposition de places de parking la Maison de retraite participe au financement de ce parking à hauteur de 20000 €.

Par délibération du 26/11/10, le Conseil Municipal a décidé de donner le nom de Tragwein à ce parking.

Pour améliorer la sécurité et favoriser l'accessibilité à la mairie, l'agence postale et les Écoles, nous remercions les usagers de privilégier ce parking pour les stationnements longs.



Le point sur les travaux de voirie

La nouvelle organisation de l'Etat et la transformation de la DDE en DDT a conduit à une diminution du personnel mis à la disposition des communes pour les conseiller techniquement notamment pour la voirie, avec pour conséquence la nécessité de regrouper les appels d'offres avec d'autres communes.

Cette contrainte supplémentaire allonge considérablement la durée des procédures d'appel d'offres. Ainsi, alors que notre dossier était finalisé dès le début 2010, l'appel d'offres que nous avons lancé en regroupement avec Champagné St Hilaire n'a abouti qu'en juin, beaucoup trop tard compte tenu des vacances d'été pour que tous les travaux programmés puissent s'effectuer dans de bonnes conditions avant la fin 2010.

L'entreprise SACER a remporté le marché pour un montant de 98162 € pour la tranche ferme et 22924 € pour la tranche conditionnelle. En effet une demande de subvention DGE a été déposée début 2010 auprès de l'Etat dont l'obtention aurait permis de réaliser la tranche conditionnelle mais compte tenu de la crise et des priorités de l'Etat dans notre département, cette demande n'a pas été retenue.

Compte tenu des vacances et des

intempéries de cet automne et comme nous le craignons, il n'a été possible d'exécuter tous les travaux prévus. Ne voulant pas prendre de risque quant à la qualité des travaux, certains d'entre eux ont été reportés au 1^{er} semestre 2011.

Travaux réalisés en 2010 :

L'amorce du Chemin des Minières à la Pigerie jusqu'à la limite de la propriété de M. CHASTAGNIER : Bordures et enrobé pour un montant de 1628 €

Route de Laspierre en enrobé pour un montant de 9189.88€

Rue du Moulin : Bordures + réfection de la voirie pour un montant de 10744€

PATA (Point A Tant) route de Chapelle Bâton et de Pibouille : 3870 €

Rénovation partielle rue Alfred Bouchard, Rue Maisonnay et rue du Marché Couvert : 9924.25 €

Travaux reportés en 2011 :

Route du Grand Brizard : 49766 €

Chemin rural du Carrefour de la Pigerie au Chemin du Moulin du Pin : 4636.50 €

Travaux de réfection de voirie rurale :

Plus de 100 tonnes de cailloux ont été étendus dans les chemins ruraux (Chemin de la Messe, des Soupirs, de Chez Jean De Lavaud, de la Chaufferie) ou mis à la disposition des agriculteurs qui ont eux-mêmes assuré la mise en place. Nous souhaiterions que cette pratique se développe dans

l'intérêt de tous et pourquoi pas, organiser une journée citoyenne qui rassemblerait toutes les bonnes volontés afin d'effectuer ce type de travaux d'intérêts communs.

Travaux à l'étude pour 2011 si le la situation budgétaire le permet :

Route de Petelièvre (34355 €)

Route du Grand Brizard au Petit Brizard (10180 €)



Croisement des Minières



Route de Laspierre

Le point sur l'assainissement

La loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 a consacré l'eau comme « patrimoine commun de la Nation », et deux compétences ont été imposées aux communes :

- Délimiter les zones d'assainissement collectif et individuel : schéma de zonage
- Contrôler les systèmes appartenant aux particuliers

En ce qui concerne le contrôle de l'assainissement non collectif, il devait être effectué au plus tard le 31 décembre 2012 puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder 10 ans.

Les communes adhérentes aux Syndicats d'Eau de Charroux et de Civray ont transféré l'exécution de cette compétence à une structure commune à ces 2 syndicats : le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Ce dernier a effectué les contrôles sur l'ensemble de notre commune en 2009.

Le schéma de zonage a quant à lui été réalisé en 2002. Il a été établi sur le principe que pour être économiquement supportable par la collectivité (donc les utilisateurs), il est indispensable d'avoir un ratio « nombre de raccordement / linéaire de canalisation posée », le plus élevé possible.

Le zonage est donc un compromis qui doit permettre de répondre aux exigences imposées pour la protection du milieu, la salubrité publique et le développement tout en restant compatible avec les possibilités financières de la commune.

Suite à la synthèse du schéma de zonage effectuée en 2002 qui a permis de déterminer deux zones collectives futures, le Conseil Municipal par délibération du 22 novembre 2002 a décidé :

- L'assainissement collectif au village d'Envaux est indispensable et prioritaire.
- L'assainissement du village de Couture et de la Route de Sommières serait souhaitable, mais étant donné le problème de rentabilité, ces travaux ne

seront pas prioritaires.

Les travaux concernant le village d'Envaux ont été terminés en 2008 pour un coût d'environ 80.000€ subventions déduites (57.500€).

En 2010, le Conseil Municipal a souhaité connaître la faisabilité à moyen ou long terme de l'assainissement de la route de Sommières et du village de Couture. Cette étude a été confiée à la Société BRG dont les dirigeants connaissent la situation de notre commune pour avoir participé en son temps à l'étude de zonage effectuée en 2002 par la SESAER.

La synthèse de cette étude a été présentée au Conseil Municipal dans un premier temps, puis à l'ensemble de la population lors d'une réunion publique le 18/11/10.

En résumé, il apparaît les points suivants :

- L'opération est techniquement réalisable mais nécessitera 1 ou 2 stations de relevage (la 1^{ère} obligatoire près du pont pour franchir le Clain, la 2^{ème}, Impasse du Tilleul)
- Elle nécessite de passer sur des terrains privés, notamment pour le franchissement du Clain, d'où de nombreuses démarches administratives.
- Le coût de réalisation, en première approximation et hors maîtrise d'œuvre est élevé :
 - 105575€ soit 7035€ par branchement pour le secteur bas (du pont à l'habitation de M. CARZAN : 15 branchements) 147070€
 - soit 8170€ par branchement pour le secteur haut (village de Couture avec 18 branchements environ)
- Mise en évidence de certains dysfonctionnements au niveau du réseau existant
- Nécessité de faire un diagnostic du réseau existant avant d'envisager toute extension.

pas possible d'obtenir de subvention pour ces travaux d'extension. Dans l'hypothèse de sa réalisation, son financement ne pourrait s'effectuer qu'au moyen d'un emprunt dont la charge annuelle sur 20 ans peut être estimée à 20.000€, totalement à la charge de l'ensemble des utilisateurs, ce qui représenterait une augmentation de la redevance par m³ de environ 1€, le m³ d'eau consommé passant de 0.60€ à 1.60 €, et cela sans compter l'incidence des travaux de remise en état du réseau existant suite au diagnostic.

Compte tenu de ce qui précède, la stratégie suivante semble la plus raisonnable :

- Effectuer le diagnostic du réseau existant. Nous devrions avoir les conclusions fin 2012, début 2013.
- Suite au diagnostic, réaliser les travaux de réhabilitation du réseau vers 2014-2015.
- En 2016, si les conditions de financement sont réunies, notamment au niveau des subventions, reprendre l'étude de faisabilité financière du secteur bas.

En l'état actuel des choses, il apparaît difficile de donner une date pour l'étude financière de faisabilité du secteur haut.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancée de ce dossier dans les prochaines gazettes.



Infos en bref

Passeport biométrique : où s'adresser ?

Le passeport biométrique a remplacé le passeport électronique depuis juin 2009. Toutes les mairies ne sont pas équipées pour les délivrer. Pour les résidents de Château-Garnier, il faut s'adresser à la mairie de Gençay ou Civray.

Pièces à fournir pour les personnes majeures :

- ⇒ un justificatif d'identité avec photo (carte d'identité, passeport, permis de conduire)
- ⇒ un justificatif de domicile pour les personnes hébergées
- ⇒ un justificatif d'identité et de domicile de la personne hébergeant, avec une attestation sur l'honneur précisant la date de

l'hébergement sur papier.

- ⇒ un justificatif d'état civil (acte de naissance)
- ⇒ un justificatif de nationalité française (si nécessaire),
- ⇒ le livret de famille pour justifier le nom d'épouse
- ⇒ un timbre fiscal de 86€ si vous avez des photos récentes ou 89€ si les services de la mairie font les photos.

Pièces à fournir pour les personnes mineures :

- ⇒ un justificatif d'identité avec photo (carte d'identité, passeport,) Si AUCUN DOCUMENT prendre la copie de la pièce d'identité d'un des parents ayant l'autorité parentale.
- ⇒ un justificatif de domicile du pa-

rent

- ⇒ un justificatif d'état civil (acte de naissance)
- ⇒ un justificatif de l'autorité parentale (acte de mariage ou jugement en cas de divorce ou décision de justice)
- ⇒ un justificatif de nationalité française (si nécessaire)
- ⇒ un timbre fiscal de 42€ pour les + de 15 ans ou 17€ pour les - de 15 ans avec des photos récentes ou 45€ pour les + de 15 ans ou 20 € pour les - de 15 ans si les services ne sont pas en possession de tous les documents,

**PRENDRE RENDEZ VOUS
POUR ETABLIR LA DEMANDE**

Congés d'un locataire

Le droit au préavis réduit est implicite.

L'article 15.1 de la loi du 6.7.89 permet au locataire donnant congé, de bénéficier d'un préavis réduit à 1 mois au lieu de 3, lorsqu'il perçoit le RMI et ce sans autre condition, il en est de même en cas de mutation professionnelle.

Quelques chiffres utiles : juillet 2010

Indice INSEE des prix hors tabac 119,68 soit 1,6 % d'augmentation en 1 an.

Référence des loyers

Au 2^{ème} trimestre 2010 : 118,26 soit une augmentation annuelle de 0,57 %.

Coût de la construction

Au 1^{er} trimestre 2010 : 1508 soit une augmentation de 0,33 %

TVA immobilière:

La TVA à 19.60 % est appliquée pour l'achat d'un terrain à un lotisseur depuis le 11 mars 2010 (art. 16 de la loi 2010 237 du 9.3.2010).

Taxe d'habitation



L'exonération pour les contribuables de plus de 60 ans, veufs ou veuves est maintenue, même s'ils cohabitent avec un enfant majeur non compté en charge, inscrit comme demandeur d'emploi à condition que ses ressources soient inférieures à 5038€.

Cette exonération n'est pas automatique, il faut le demander.

Les personnes vivant durablement en maison de retraite

ou dans un établissement de soins de longue durée peuvent être exonérées en tout ou partie de la taxe d'habitation pour leur ancienne résidence principale si elles remplissent les conditions requises. Toutefois, il faut que personne ne réside dans leur ancien logement (loi 2007. 1824 du 25.12.2007).

Infos en bref

Aide alimentaire du canton de Gençay

la banque alimentaire est l'association qui récupère les denrées et les dispatchent dans les divers points de distribution.

En 2009 pour Gençay

- ~ 8 tonnes de marchandises distribuées
- ~ 2 ravitaillements par mois (à chacun 240 l de lait + 500 Kg de marchandises)
- ~ 44 familles dont 121 personnes concernées

2 ou 3 fois par an les distributions de marchandises sont annulées

par manque de vivre.

Principaux bénéficiaires RMI – RSA

- Brion : 1 famille, 3 personnes
- Champagné : 3 familles, 5 personnes
- Gençay : 21 familles, 65 personnes
- St Maurice : 4 familles, 10 personnes
- Château-Garnier : 4 familles, 9 personnes
- La Ferrière : 3 familles, 5 personnes
- St Secondin : 3 familles, 3 personnes

- Sommières : 13 familles, 40 personnes (principalement des réfugiés)

Recettes :

Participation des communes 2311€
Chaque bénéficiaire verse 0.60€ par mois de participation pour conditionnement (lait, beurre, fromage reçu en vrac).

L'aide alimentaire de Gençay a reversé 860€ à la banque alimentaire de Poitiers pour frais de reconditionnement.

En 2010 la Commune de Château Garnier a voté une subvention de 100 €.

Le permis à point

Le permis à point s'applique depuis le 1^{er} juillet 1992. Le nombre de points retirés est proportionnel à la gravité de l'infraction :

- 6 points pour conduite avec alcoolémie supérieure ou égale à 0,5g/l sang
- 3 points pour vitesse excédant de 30 à 39 Km/ heure, la limite autorisée
- 2 points pour usage du téléphone tenu en main au volant.

Le retrait de points est signalé à l'intéressé sur-le-champ lorsque l'infraction est immédiatement sanctionnée par un procès verbal, ultérieurement quand la sanction fait suite à un contrôle de vitesse.

Lorsque le conducteur n'a plus que 3 ou 4 points sur son permis, il est prudent de faire un stage dans une auto école (coût approximatif 250€) afin de récupérer 4 points. Si plus aucun point sur son permis, repasser le permis de conduire complet.

Les risques :

Un conducteur n'ayant plus de points ne peut plus être assuré.

Un conducteur qui perd tous ses points est obligé de repasser son permis de conduire.

Les solutions pour récupérer des points :

Depuis le 31 mars 2007, il existe des stages de sensibilisation. Un conducteur titulaire d'un permis depuis + de 3 ans doit repasser uniquement l'épreuve du code.

Que faire en cas de choc avec un animal ?

Si l'animal est chassé, le responsable est le chasseur.

Si l'animal est non chassé et mort avertir les services de la gendarmerie avant de le récupérer.

Une franchise de 500 € par les assurances a été instaurée en cas d'acci-

dent de la circulation provoquée par un animal sauvage (décret n° 2010.923 du 3.8.10)

Les assurés tous risques s'adressent à leur assurance pour indemnisation.

Les assurés au tiers ne sont pas remboursés.



On a beau être vigilant ça peut arriver à n'importe qui...

Infos Sociales

Carte famille nombreuse

Sa création a eu lieu en 1921 et elle a été modifiée en décembre 1980.

A qui s'adresse t-elle ?

A toutes les familles de 3 enfants mineurs et plus. Chaque membre de la famille : père, mère et chacun des enfants est titulaire d'une carte qui lui est personnelle.

Conditions requises :

Être Français, ressortissant de l'Union Européenne ou étranger en situation régulière, résidant en France et élever au moins trois enfants de moins de 18 ans.

Droits :

Elle assure des réductions à la S.N.C.F. et dans certains transports régionaux.

Pièces justificatives à fournir :

- Le livret de famille et un justificatif de Nationalité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Pour les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, un justificatif de résidence ou d'activité
- Pour les autres étrangers résidant en France, fournir un titre de séjour

Avantages concédés :

La carte de famille nombreuse permet une réduction dans les transports, dans certaines enseignes commerciales, cinémas, musées, piscines, la restauration, certains sports et centre culturel.



Couverture Maladie Universelle (C.M.U)

Crée le 1^{er} janvier 2000 (loi n° 99641 du 27 juillet 1999).

But de cette loi : Faciliter l'accès aux soins et le remboursement des dépenses de santé à toute personne qui n'est pas couverte par un régime obligatoire d'assurance maladie.

Conditions d'attribution :

Il faut résider en France de façon régulière, ne pas avoir droit aux prestations en nature d'un régime obligatoire d'assurance maladie

(ayant droit, maintien de droit).

Elle est accordée gratuitement aux personnes dont les revenus ne dépassent pas le plafond fixé par la loi.

Pour la période du 1/10/2009 au 30/09/2010, le plafond était de 9020 € par foyer.

La revalorisation des plafonds de ressources est fixée au 1er octobre de chaque année par arrêté.

Pièces à fournir :

- le formulaire délivré par la C.P.A.M après l'avoir complété

- une pièce d'identité, la carte vitale, un justificatif des revenus (avis d'imposition).

Pour tous renseignements s'adresser à la Caisse d'Assurance Maladie ou à la M.S.A



Le Cabinet des Infirmières du Point Santé

Le Cabinet des Infirmières d'Usson-du-Poitou vous informe **qu'il est possible d'effectuer des soins dès 7 h le matin au Point Santé, sur rendez-vous du lundi au samedi** en plus des permanences habituelles à Château-Garnier

Pour plus de renseignements, appeler le 05.49.59.52.14.



Réunions de Formation DAE

Suite à la réunion d'information sur l'utilisation des défibrillateurs, le 3 juillet, devant l'intérêt des personnes présentes, il a été décidé d'organiser plusieurs réunions de formation pratique d'1h30.

Le coût de cette formation assurée par les pompiers de Gençay est de 18€. Le Conseil Municipal s'est proposé de prendre en charge 10€, 8€ restant à la charge du stagiaire ou de l'association qui a souhaité former ses membres.

Trois réunions de formation se sont déroulées dans une ambiance studieuse (photo) et une quatrième est programmée courant janvier.

Pour ceux qui le souhaitent, des réunions de formation sur les pre-

miers soins de secours PSC 1 (**Prévention et secours civiques de niveau 1**) donnant droit à un diplôme, seront organisées au cours des premières semaines 2011 par groupe de 8 à 12 personnes.

Etalées sur 3 demi-journées de 3.5h en soirée ou le samedi matin, elles coûteront 70€ par personne. Là encore, une partie de la dépense (40€) sera prise en charge par la commune.

Cette formation s'adresse à tous ceux et celles qui veulent connaître les rudiments de premiers secours sans qu'ils aient de velléités particulières à devenir équipier secouriste.

Il n'y a pas de pré-requis pour

suivre la formation PSC 1, aucune connaissance préalable n'est nécessaire. A partir de 10 ans, tout le monde peut suivre cette formation.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la mairie avant fin janvier.



Information sur le frelon asiatique (*vespa velutina*)

Le frelon asiatique est présent désormais dans tout un ¼ sud ouest de la Vienne. Sa propagation se fait rapidement. Il est signalé dans tous les départements de l'ouest et dans la région parisienne.

La chute des feuilles révèle la présence de ces gros ballons : les nids extrêmement volumineux (entre 0.80 et 1.00 mètre de diamètre) qui ont une apparence extérieure de papier mâché de couleur gris clair. Ils se situent aussi bien en tête des grands arbres à 15 ou 20 m de hauteur, en pignon extérieur de certains bâtiments que sous un hangar ou bien caché dans un roncier à 50 cm du sol.

Danger représenté :

Il faut savoir avant tout qu'une piqûre de frelon asiatique équivaut à 137 piqûres d'abeilles (selon les scientifiques).

Peut on détruire seul un nid ?

Si les nids situés en grandes hauteurs ne présentent que peu

ou pas de risques, il n'en est pas de même pour ceux construits à moins de 4 m.

De ce fait, une prudence extrême s'impose en présence d'un tel nid. Lorsqu'il est repérable, il ne faut pas s'approcher à moins de 2 mètres. On pense que les nids abandonnés à l'automne ne sont pas réinvestis mais un doute subsiste.

Dès que l'on approche, quelques spécimens se mettent immédiatement en vol stationnaire à environ 20 cm des parties du corps non protégées (mains, visage, etc...) d'un intervenant situé à environ 1.50 m du nid.

Dès que l'on touche un élément en contact avec le nid, une ronce, une branche, la réaction est fulgurante. En une ou deux secondes les insectes attaquent de toutes parts.

Il y a lieu, pour détruire un nid, (jour ou nuit) de se protéger avec plusieurs épaisseurs de vêtements y compris sur la tête et mettre des gants de cuir.





Présence Verte Services est une association créée par la MSA Vienne en partenariat avec la Fédération Départementale des Aînés Ruraux, l'ADMR, Groupama et Familles Rurales. Elle possède l'agrément simple Service à la Personne, ce qui permet de bénéficier **jusqu'à -50% de déduction fiscale** sur tous nos services.

Présence Verte Services est ouverte à tous, elle est reconnue dans tout le département et même au niveau national pour la téléassistance.

PORTAGE DE REPAS



Livraison de repas à domicile dans tout le département de la Vienne.

- Respect des régimes alimentaires,
- Liaison froide pour des normes d'hygiène,
- Repas élaborés par une diététicienne,
- Engagement flexible, contrat d'une semaine reconductible.



TELEASSISTANCE

Vous êtes relié 24h sur 24 à une centrale d'écoute 7j sur 7.

- Garantit votre sécurité,
- Rassurant pour la famille et pour l'abonné,
- Système rapide et efficace,
- Réseau de solidarité



Aides financières possibles pour les services de portage de repas et de téléassistance, n'hésitez pas à contacter la MSA, le Conseil général, votre caisse de retraite.

Pour tout renseignement :

PRESENCE VERTE SERVICES- 37 rue du Touffenet 86005 POITIERS Cedex

www.presenceverteservices.com



PLURISERVICES et PLURISERVICES-INTERIM

Association intermédiaire et **Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion**

17, Place Maréchal Leclerc - 86400 CIVRAY

Antenne de Couhé : 89, Grand'ruie – ☎ 05 49 11 20 33



Site Internet : www.pluriservices-

Vos structures de proximité interviennent pour le prêt de main d'œuvre auprès des :

PARTICULIERS

Ménage, repassage,
cuisine, aide
aux courses, etc....

Jardinage et entretien
d'espaces verts

Travaux de bricolage
(maçonnerie, peinture,
placo, etc....)

Garde d'enfants de +
3 ans, soutien scolaire

ASSOCIA-

Agent d'accueil

Agent administratif

Agent d'entretien

Aide cuisinière

COLLECTIVITES

Aide cantonnier

Agent d'entretien

Aide cantinière

Distribution des bulletins
municipaux...

AGCULTEURS

Aide au ramassage de
volailles/lapins

Aide à la traite

Conduite de tracteur

ENTREPRISES - ARTISANS -

Surcroît d'activité

Remplacement pour congés ou maladie...

Pluriservices - Intérim :

Est l'employeur

Recrute la personne compétente

Effectue toutes les démarches administratives

Vous recherchez
du personnel ?

Contactez-nous

Pluriservices agréé "services aux personnes" :
Permet de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de

50 % sur la facture acquittée pour les emplois familiaux

Vous recherchez
un emploi ?

Venez vous inscrire

Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique Primaire de Château-Garnier

Nous remercions Monsieur Pierre-Jean LELONG pour ses deux années de Présidence de l'APE au cours desquelles il a permis de remettre à flot les comptes de l'association. Bien qu'il ne souhaite plus faire partie du Bureau, il reste néanmoins un membre actif de notre association.

Nous regrettons le manque d'engagement pour le monde associatif, indispensable dans de petites communes comme la nôtre, et notamment pour celui de notre école.

Nous sommes fiers d'avoir permis à l'ensemble des écoliers de faire une sortie éducative l'année précédente.

Cette année nous accueillons avec plaisir deux nouvelles présences dans le Bureau, élues à la majorité. Il s'agit de Madame Estelle LUCQUIAUD et de Madame Laurence TROMAS qui obtiennent, respectivement,

les postes de Trésorière adjointe et de Secrétaire adjointe.

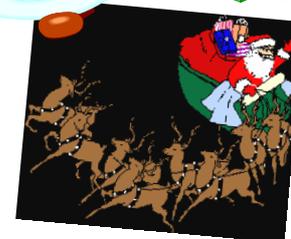
Le reste du Bureau est composé comme suit :

- Monsieur Gilles DOUTEAU, Président,
- Monsieur Jérôme RIGOLLET, Vice-Président,
- Madame Christelle BETIN, Secrétaire,
- Madame Danielle LAFRECHOUX, Trésorière.

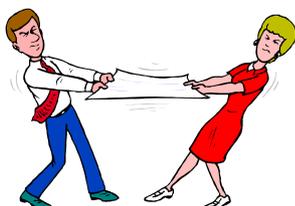
Notre prochaine manifestation sera la fête de Noël prévue le samedi 11 décembre 2010.

Avec comme chaque année la venue du Père Noël, il nous l'a promis !

Gilles DOUTEAU



Le Petit Théâtre



C'est avec un grand plaisir que la troupe du Petit Théâtre vous a présenté son spectacle 2010. Le programme était particulier puisque les 18 acteurs - un record - vous ont présenté trois pièces en un acte.

Beau programme, mais un peu court, à en juger par vos commentaires.

Les acteurs et les bénévoles vous remercient pour votre fidélité et vos applaudissements, qui sont la récompense de leurs efforts.



Après quelques semaines de repos, nous nous sommes retrouvés le dimanche 18 juillet pour assister à une représentation des « Bodin's à la ferme » près de Descartes.

Début octobre, 45 convives se sont retrouvés autour d'une bonne table au « Castel », dans une ambiance conviviale.

Puis ce fut la reprise de l'activité théâtrale : côté acteurs nous accueillons un jeune : Florian, et nous avons le plaisir de retrouver Aude, Delphine, Romuald et Sébastien chez les plus grands.

Le spectacle 2011 renouera avec le style du Petit Théâtre qui fait son succès depuis 15 ans. Alors ne rater pas les rendez-vous : Samedi 19 Mars, Dimanche 20 Mars, Vendredi 25 Mars et Samedi 26 mars 2011.

En attendant, toute la troupe vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, et vous présente ses meilleurs vœux pour 2011.

Le Comité des Fêtes

RAPPORT D'ACTIVITE

L'année 2010 a été, comme les années précédentes, très active pour le Comité des Fêtes et ses Bénévoles.

En effet, nous avons participé aux manifestations suivantes :

- ⇒ 14^{ème} CASTELGARNIEROISE avec trophée ;
- ⇒ course cycliste CIVRAY-SAINT ROMAIN avec prime de 40 € ;
- ⇒ randonnées Gencéennes ;
- ⇒ manifestation cyclo sportive « LA MICHEL GRAIN ».

En plus, nous avons organisé, en collaboration avec l'association de la pêche « Le Beau Gardon », le LOTO du dimanche 18 avril 2010 qui a été moins fréquenté que celui de 2009. Le résultat financier est de moins 22,50 € par Association.

Enfin, le dimanche 26 septembre 2010, a eu lieu la 15^{ème} édition de la FOIRE DE LA SAINT MAURICE dont vous voudrez bien trouver, dans cette gazette (p5), le compte rendu et les commentaires s'y rapportant.

Comme les années précédentes, nous avons été également présents aux côtés de diverses Associations à travers la sonorisation de certai-

nes de leurs activités, telles que loto, concours de belote, etc....

Nous avons assisté la Municipalité pour les mêmes raisons, lors des Vœux du dimanche 10 janvier et des Commémorations des 8 mai et 11 novembre.

RAPPORT MORAL

En 2009, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, j'avais annoncé mon désir de mettre un terme à ma fonction de Président du Comité des Fêtes, en raison de mon âge et des problèmes qui y sont liés.

Malgré tous mes propres efforts et la bonne volonté de ceux qui m'entourent, nous n'avons pu présenter une candidature pour prendre la Présidence de notre Association.

Afin d'élargir les possibilités, nous avons convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire, en écrivant à l'ensemble des Castelgarnié-rois, pour les informer de la situation et, peut être, faire naître une vocation.

Cette A.G.E a eu lieu le vendredi 26 février 2010 devant une quarantaine de personnes, sans que le problème qui nous préoccupe soit résolu.

Par contre, nous avons eu le plai-

sir d'enregistrer deux entrées dans le Comité, ce qui est tout de même intéressant.

Mais toujours pas de candidat à la succession !!!

Malgré cela, je confirme devant l'Assemblée Générale Ordinaire ma décision.

Arrivant en fin d'expiration de mon mandat, je n'ai pas sollicité son renouvellement lors de l'élection du tiers.

Personnellement, je resterai à la disposition du Comité des Fêtes pour aider, dans la mesure de mes moyens, à la continuation du travail fait par les bénévoles depuis de très nombreuses années, et avec le succès que l'on sait.

Je profite de cette occasion pour renouveler, avec force, tous mes remerciements à l'ensemble des Membres du Comité des Fêtes en y joignant tous les bénévoles qui ont œuvré pour que l'ensemble de nos manifestations et participations soit des plus réussies.

La fin de l'année 2010 approchant, je ne voudrais pas terminer cette brève intervention sans vous souhaiter un joyeux Noël et vous présenter mes vœux les plus sincères pour 2011.

Le Beau Gardon Castelgarniérois



La saison 2010, pour les pêcheurs, reste une année de vaches maigres. Heureusement les lâchers de truites « Arc en Ciel » sur le parcours « Pêche Loisirs », à raison de 6 déversements de 50 kg, ont maintenu les ventes de cartes pour notre AAPPMA et même un petit plus.



Le total des ventes, cette saison, est de 79 cartes :

- majeurs : plus 11,
- mineurs : plus 6,
- découvertes moins de 12 ans : plus 5.

C'est pourquoi nous pouvons continuer le repeuplement. Celui-ci s'est effectué en novembre 2010 avec : gardons, brochets, perches et

sandres.

Les lâchers de truites pour l'ouverture s'effectueront semaine 10 puis tous les 15 jours ; le dernier lâcher semaine 20.

Je tiens à rappeler que, cette année, le loto du 17 avril 2011 avec le comité des fêtes est à notre charge.

Les cartes seront en vente fin décembre 2010 :

- Auberge du Castel : M. Yves JANIN,
- Garage : M. Régis LUCQUIAUD,
- M. Christian BONNIN

3, rue du Clain .

L'Union Sportive Castelnariéroise

Le club de Château-Garnier compte actuellement 40 licenciés seniors et 32 licenciés en catégorie jeunes.

L'équipe 1 entame sa deuxième saison en 3^{ème} division, l'équipe 2 accède à la 5^{ème} division depuis cette année, quant à l'équipe 3, qui est en entente avec Usson du Poitou 2, elle évolue en 6^{ème} division.

L'effectif étant restreint pour engager 3 équipes, nous serions très heureux de pouvoir accueillir de nouveaux joueurs.

Le bureau est actuellement composé d'une vingtaine de dirigeants. Cette année, les entraînements sont assurés par M. LAFRECHOUX Jean-Michel, qui

s'occupe également d'une équipe de jeunes et fait partie de l'équipe dirigeante.

Côté manifestations, nous vous informons que notre traditionnel tournoi de sixte, qui a remporté un grand succès en juin dernier, se déroulera le samedi 11 juin 2011 en semi nocturne.

Le dimanche 3 juillet 2011, nous pourrions vous accueillir lors de notre méchoui de fin de saison.

Nous organisons également notre soirée moules/frites le samedi 13 août 2011 et notre tournoi de football le 14 août 2011. Les deux journées se termineront par une soirée dansante animée par ANIM'LIVE.

Le club remercie également les compagnes de joueurs et dirigeants pour leur bénévolat lors de ces manifestations et de leur patience tout au long de la saison.

TOUS LES JOUEURS ET DIRIGEANTS VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ANNEE 2011.



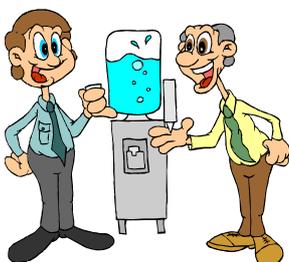
Le Foyer des Jeunes

Après plusieurs années sans activité, un groupe de jeunes de Château-Garnier a voulu relancer cette association.



N'ayant pas de jeunes majeurs dans cette association, des adultes sont donc dans le bureau afin d'aiguiller ce petit groupe.

Le bureau est le suivant :



Président : FERRON Pascal,
Président adjoint : LELONG Antoine,
Secrétaire : BLANC Benoît,
Secrétaire adjoint : MOINEAUD Kévin,
Trésorière : HUVELIN Sylvie,
Trésorière adjointe : HUVELIN Elsa,
Membre actif : MOINEAUD Christelle,
Membre actif : FERRON Antoine.

Les activités de 2010 :

- fête de la musique qui a été une belle réussite avec la participation de chan-

teurs et de musiciens. Un grand merci à tous les participants ;

- rénovation du sol du foyer avec la participation des jeunes sous la houlette de M. LUCQUIAUD, employé communal.

Pour rejoindre le foyer des jeunes de Château-Garnier vous devez avoir 14 ans dans l'année 2011, moyennant une cotisation de 10 euros par an. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 06.84.36.30.45 !

Rendez-vous en 2011 pour une nouvelle fête de la musique.

Le foyer des jeunes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

L'U.N.C. - A.F.N.

En cette année 2010, la section a enregistré beaucoup d'événements :

Tout d'abord l'assemblée générale de la section qui a annoncé que lors du congrès départemental à Poitiers, le 30 mai 2010, la médaille commémorative Algérie serait remise à Christian BONNIN et à René BOURDIN ainsi que la médaille reconnaissance de la France à Jean-Marie TABARIN et Jules RAGOT. Ce qui fut fait le 30 mai. La photo des récipiendaires a paru dans Centre Presse le 31 mai (voir ci-dessous).

Toutes nos félicitations à nos camarades.

L'inauguration de la rue Gérard BAUDOUX, en présence de Madame BAUDOUX, de son fils et de ses petits enfants.

Le Pèlerinage à LOURDES des 4, 5, 6 et 7 juin d'un certain nombre de nos camarades a été un franc succès.

Succès encore, le méchoui qui s'est déroulé le 24 juillet chez notre président. Ce fut une très belle journée.

Lors de notre réunion du bureau du 23 octobre 2010, nous avons reçu le Drapeau soldats de France.

Celui-ci a été remis le 5 décembre 2010 aux porte-drapeaux, par le général MORICHON, à J.C. CHAS-SAGNE et à J. MARCHAND.

Enfin, il est prévu un voyage au Puy du Fou le 18 décembre 2010. Les inscriptions sont reçues par notre camarade André DELAGE.

Notre camarade Hubert LELONG a démissionné de son poste de secrétaire pour raisons de santé.



Les responsables de l'U.N.C. et les décorés devant la stèle de la Roseraie à Poitiers

Jean GALLET, le Président de l'U.N.C. de la Vienne dont le siège est à Poitiers a rappelé :
« Il est reconnu que les associations d'anciens combattants sont la mémoire vivante de leurs grands anciens... C'est le cas pour nous, puisque nous sommes dépositaires au propre, comme au figuré de cette mémoire ».

La Bibliothèque Municipale

Cette année, le fonds propre de la bibliothèque s'est enrichi de soixante-dix ouvrages récents et de nouveautés afin de répondre aux goûts de tous les lecteurs inscrits ou potentiels. Non seulement des romans de l'actualité littéraire adulte et jeunesse mais aussi des documentaires, des albums, des bandes dessinées et des livres pratiques (jardinage, cuisine, décoration, loisirs créatifs).

De plus, le bus de la Bibliothèque Départementale de la Vienne nous renouvelle deux fois par an ses prêts qui portent sur trois cents volumes. Par ailleurs une navette passe désormais une fois par mois pour permettre les échanges entre les bibliothèques et nous apporter les titres qui nous sont demandés par nos lecteurs.

Les enfants de l'école maternelle sont venus régulièrement avec leur maître choisir des albums pour leur classe en 2009-2010. L'ensemble des classes devrait bénéficier de séances à la bibliothèque, cette année, à partir du mois de novembre. Nous envisageons également d'organiser des ateliers et des animations pendant les vacances scolaires.

Le 20 novembre, nous avons organisé une matinée lecture-spectacle et découverte de la bibliothèque. Cinquante personnes ont répondu à l'invitation de la Bibliothèque et de la Municipalité. La représentation a eu lieu dans la salle du Foyer des Jeunes, très propice à ce type de spectacle et située juste au-dessus de la bibliothèque ! Pendant la représentation des « **Ambassadeurs** » par la compagnie de la Trace, les spectateurs de tous âges ont pu apprécier des textes de Prévert, Saint-Exupéry, Serre et des chansons de Félix Leclerc et Bobby Lapointe.

Les Bénévoles remercient le Conseil Municipal pour son soutien moral et financier, dans les actions qu'ils mènent pour développer la fréquentation et l'animation de la bibliothèque.

Afin de permettre à tous, actifs, collégiens, lycéens..., d'en profiter, nous avons élargi les horaires depuis le 1er novembre :

Le mardi de 14h30 à 17h30

Le samedi de 10h30 à 12h00



« Les Ambassadeurs »

Inscription et prêts gratuits



Aperçu d'une partie de la bibliothèque

Les Ateliers Musique à Château-Garnier



Page 38

La Cendille, école de musique de la Communauté de Communes du Pays Gencéen, avait ouvert une classe musicale à Château-Garnier, en novembre 2009 pour les enfants à partir de 6 ans. Les élèves inscrits ont suivi les cours avec assiduité toute l'année.

C'est avec fierté et succès qu'ils ont présenté un aperçu du fruit de leurs efforts à la Fête de la Musique organisée en juin par leurs aînés du Foyer des Jeunes. Ils se sont également produits à la fête annuelle de LA CENDILLE qui avait lieu cette année à Champagné-St Hilaire.

et un deuxième groupe s'est ouvert, un groupe d'adultes, cette fois.

Vous pouvez rejoindre nos musiciens en vous présentant à la salle Semailles au Vent.

⇒ Le mardi de 17h30 à 18h30 pour les enfants

⇒ Le mardi de 19h à 20h pour les adultes.

Pour plus de renseignements :

05.49.50.27.51 ou 05.49.87.87.91

L'atelier a repris ses activités à la rentrée

Le Plan d'Eau



2010 a débuté par notre traditionnel concours de belote avec repas. Malgré la neige, une cinquantaine de courageux étaient présents.

L'ouverture de la pêche, en mars, a été la plus mauvaise depuis la création du plan d'eau (il est vrai que la météo n'était pas du tout clémente) avec seulement 40 pêcheurs. Si cette année, le nombre de cartes journalières est en nette baisse, celui des sai-

sonnières et des carapistes est tout à fait satisfaisant.

Bonne fréquentation au camping mais quelques soucis au niveau de la baignade avec des analyses moyennes. La qualité moyenne de l'eau pourrait être due à un excès d'appâts pour la pêche à la carpe.

Le rallye pédestre du 14 juillet a été un véritable fiasco. En effet, même pas 10 marcheurs et très peu de repas. Cette manifestation ne sera pas reconduite en 2011.

Autre ombre au tableau : les vols et dégradations. Une dizaine de cadenas ont été forcés et des glaces, des boissons, un frigo, un micro-ondes, une bouilloire et tous les couverts ont été volés.

Afin d'éviter ces désagréments, une alarme va être installée.

Le 20 novembre, 500 kg de gardons ont été mis dans le grand étang et le petit étang du bas a été pêché. Les gardons et carpes récupérés dans le petit étang ont été remis dans le grand.

En 2011, ne ratez pas le concours de belote qui aura lieu le 16 janvier 2011.

Les membres du Plan d'Eau rendent un hommage appuyé à leur ami Achille GUYON, disparu trop tôt. Rappelons qu'il a été membre de l'association dès sa création et en a assuré la présidence 1984 à 1987, avec entre autres le mini-golf et l'entourage de l'aire de jeux réalisés pendant cette période.

Bonne Année à tous

Le Comité de Gestion de la Cantine de Château-Garnier

Depuis la rentrée scolaire de 2010, un nouveau bureau pilote l'association, qui a pour mission de maintenir le bon fonctionnement de la cantine.

Grâce à la nouvelle orientation, le poste de la cantinière a pu être maintenu, le prix des repas reste raisonnable tout en gardant un esprit familial.

Au cours de l'année, seront proposés des repas à thème à la cantine (halloween, Noël ...) pour la plus grande joie de nos enfants.

De ce fait, la cantine évite le recours à un prestataire de service et

à une alimentation industrielle.

Malgré tout, le prix du repas payé par les familles ne permet pas de boucler le budget.

La municipalité participe de deux façons : financièrement par l'octroi d'une subvention et par la mise à disposition des employés communaux pour la manutention occasionnelle.

L'association mène des actions pour compléter le budget telles que :

- vente de gâteaux à la Saint Maurice et tenue de stand de maquillage pour enfants,

- repas dansant du 9 octobre.

Le comité tient à remercier tout particulièrement :

- la municipalité,
- les enfants pour les décorations,
- les bénévoles,
- les parents et grands-parents,
- les donateurs,
- les commerçants de Château-Garnier, Joussé et Savigné.

Fanny CHAMBARD, Présidente

Le Tennis Club

Les membres du bureau du Tennis Club du Plan d'Eau souhaiteraient une plus importante utilisation du court bien situé dans un cadre agréable.

Les cours d'été d'initiation au tennis pour les enfants de la commune se sont bien déroulés, malgré deux vols avec effraction en une

semaine, vols se soldant par la perte de six raquettes et d'un seau de balles. La gendarmerie, prévenue, a renforcé sa présence au Plan d'Eau.

Le panneau d'information et de réservation en bois a été remplacé par un panneau neuf esthétique et pratique en aluminium.

Pour la saison prochaine, les tarifs seront maintenus pour la délivrance des cartes annuelles.

C'est dans l'attente de nombreux nouveaux adhérents que le Tennis Club adresse à tous ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle 2011.



L'A.D.M.R.

Association du service à domicile

L'ADMR en France c'est :

- 75 millions d'heures d'intervention,
- 3200 associations locales,
- 111 000 bénévoles,
- 77 000 salariés.

Et dans le département de la Vienne :

- 1,2 millions d'heures d'intervention,
- 45 associations locales,
- 650 bénévoles,
- 1800 salariés.

A l'association locale de Gençay :

- 39 730 heures d'intervention,
- 212 ménages aidés,
- 40 salariés,
- 7 bénévoles.

Quelle que soit votre situation, l'ADMR a une solution à vous proposer et met à votre disposition des professionnels, expérimentés, diplômés, à votre écoute.

Les plans de formation de l'ADMR permettent de contribuer à la pérennisation des emplois qualifiés tout en développant les compétences de ses employés. L'an dernier à Gençay, 45% des salariées ont suivi une formation : stages spécifiques de courte durée ou formations diplômantes.

Personnes âgées ou handicapées :

Notre personnel peut vous aider en vous apportant toute l'aide nécessaire pour vous permettre de vivre mieux chez vous : **ménage, repassage, aide à la toilette, à la préparation des repas, aide aux couchers, aide aux courses, selon votre prise en charge par les caisses, l'APA...**

Le tarif dépend de votre degré de dépendance, de vos ressources (entre 0,40 € et 19,50 €).

Famille :

- Vous vivez une grossesse ou un retour de maternité difficile,
- Vous devez faire face à une maladie, ...

Nous vous proposons **un service d'aide et d'accompagnement à la parentalité** : garde d'enfants, entretien du logement, ...

L'ADMR est conventionnée avec la CAF et la MSA : le tarif est calculé sur la base de votre quotient familial (de 0,30 € à 12,67 € de l'heure).

- ⇒ Vous voulez : faire garder vos enfants avant ou/et après l'école,
- ⇒ Les conduire à leurs activités extra-scolaires,
- ⇒ Les aider à faire leurs devoirs, ...

Nous vous proposons également **un service de garde d'enfants à domicile** (dès la naissance).

Des tarifs dégressifs sont appli-

qués en fonction du nombre d'heures réalisées par mois.

Vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôts ou de crédit d'impôts de 50% et des aides de la CAF ou de la MSA (PAJE : prestation accueil jeunes enfants).

Célibataire ou en couple, actif ou retraité :

Profitez de votre temps libre : notre personnel intervient à votre domicile pour le ménage et le repassage.

Là encore, vous pourrez bénéficier d'une réduction ou crédit d'impôts de 50% des sommes versées dans la limite de 12 000 € par an, selon la législation en vigueur.

Quelque soit votre besoin, contactez votre association ADMR qui vous informera sur les possibilités d'aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

Un devis gratuit sera établi.

Toutes les démarches administratives seront prises en charge par l'association.

1 bis cité de la Roche

86160 GENÇAY

05.49.43.48.28

Vous pouvez aussi contacter vos responsables bénévoles au :

05.49.87.87.91

ou

05.49.87.80.74



Le C.C.A.S.

Le C.C.A.S. communal reçoit ses aînés. Les Castelgarniéroises et Garniérois, âgés de 75 ans et plus, accompagnés de leur conjoint, se sont retrouvés à la salle des fêtes, le 10 décembre à midi, pour partager le repas annuel offert par le C.C.A.S.

Cette rencontre chaleureuse a été appréciée par tous, chacun de nous a toujours beaucoup de plaisir à se retrouver pour des moments très conviviaux.

Quelques friandises ont été remises au domicile des personnes qui étaient dans l'impossibilité de nous rejoindre pour déjeuner.

Le repas a été préparé par l'Auberge du Castel (plat principal + entrée) et servi par les membres du C.C.A.S. Le Panier Castelgarniérois a fourni un pain à l'ail, que nous recommandons pour vos apéritifs, ainsi que de belles boules de pain, les gâteaux ont été fait par les membres du CCAS.

Cet après midi amical s'est terminé vers 16h30 en se donnant rendez-vous en 2011.



La Communauté Locale

Bonjour à toutes et à tous.

Dans ce bulletin, qui permet de donner la parole à toutes les associations qui font vivre notre commune, la Communauté Locale vous donne de ses nouvelles.

Tout d'abord l'équipe d'animation :

- Déléguées à la prière : Mme CHAS-SAGNE Marie-Claude en équipe avec Mme DELAGE Roselyne et Mme RESSEGAND Anne-Marie,
- Délégué à l'annonce de la foi : M. RESSEGAND Jean-Christophe,
- Déléguée aux affaires matérielles : Mme LUCQUIAUD Estelle,
- Déléguée à la charité :

Mme MIGNON Sylvie,

- Animatrice : Mme BLANC Delphine.

Autour de cette équipe, d'autres personnes s'activent depuis de nombreuses années, pour l'entretien et le fleurissement de l'église : Mme VETAULT Jacqueline et Mme ROY Arlette.

Dans le même élan, pour Noël 2009, M. MOINEAUD Jean-Jacques et M. DELAGE André, ont refait l'ossature de la crèche.

Le 31 janvier 2010, nous avons organisés un après midi sur le thème des jeux d'hier et d'aujourd'hui, afin de récolter des fonds pour Haïti (avec la fondation de France), objectif atteint, puisque nous avons réuni la belle somme de 404,34€. Nous réitérons,

en 2011 cette rencontre autour du jeu, qui a permis aux différentes générations de communiquer autour d'un même thème : le partage.

Enfin, cette année, un nouveau journal diocésain a été mis en place : « Au cœur de la vie ». ce journal paraît 4 fois dans l'année, avec à l'intérieur des reportages, témoignages et la vie chrétienne du secteur et de tout le Diocèse.

Je voudrais chaleureusement remercier, tous les bénévoles qui ont distribué ce journal.

Et pour finir, un grand merci à la commune et à Monsieur le Maire de Château-Garnier, pour leur soutien dans toutes nos actions.

L'A.C.C.A.



Notre vice-président, Jean-Jacques Mathieu dit « Jeannot », est allé rejoindre St Hubert et j'espère, qu'à l'occasion, il lui a organisé

une grande partie de chasse.

Au sein du bureau, Jeannot s'était investi dans le piégeage, l'agrainage, les lâchers de gibiers et les repas de battue. A chaque battue aux chevreuils ou aux renards, le casse-croûte préparé par lui durait un peu trop longtemps... tant il était copieux.

Lorsque nous déjeunions vers 15h, il animait toujours les repas avec des histoires de chasse du bon vieux temps... des anecdotes pas toujours de chasse... mais surtout la joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous. Et puis pour nous les plus « jeunes Castelgarniérois », c'est notre histoire qu'il remémorait.

Dans nos pensées, tu resteras « Jeannot ».

Cette année 2010-2011, notre association compte 81 chasseurs contre 83 en 2009-2010 soit 2,40 % en moins, chiffre sûrement en dessous de la moyenne nationale (non connu à ce jour).

Détails :

- domiciliés à Château-Garnier : 34,

soit 42 %,

- dont parents domiciliés à Château-Garnier : 27, soit 33 %,
- Hors commune : 20, soit 25 %.

Ces chiffres montrent l'attachement à notre territoire par les chasseurs originaires de Château-Garnier .

Nous vous informons que nous sommes à la recherche d'un local à louer à Château-Garnier. Toutes les propositions seront étudiées (contact au 09.71.58.82.39).

Le président et le bureau vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Groupe Folklorique l'ETEURBEUIL

Après les festivités organisées en 2009, au cours desquelles vous m'avez dignement fêté mon demi-siècle – ce dont je vous remercie encore - je suis entré dans ma 51^{ème} année. Certains diront que, passé cet âge fatidique, mes belles années sont derrière moi, que je m'essouffle, que je ne soulèverai plus votre joie ni le foin pour le faire tourbillonner, et que je vais doucement m'éteindre. Prenez garde ! l'Eteurbeuil pourrait vous surprendre.

On entend dire ça et là que 2010 a été une année très difficile, une année de crise, et que cela n'est pas fini. Mais des années rudes et difficiles, nous en avons sûrement connues des pires dans le passé. Celles des inondations, des sécheresses, des épidémies ou des tempêtes.

L'Eteurbeuil, préoccupé par les bons moments du passé qu'il est chargé de faire revivre dit que 2010 aura été une année difficile certes, mais aussi une année par certains côtés agréable. Elle aura été en tout cas celle qui lui aura enfin permis de réaliser un vieux rêve : « **l'escapade Eteurbeuil dans les villages** ».

Ce projet était en sommeil depuis longtemps mais toujours repoussé depuis dix ans pour des raisons de calendrier. Passé 50 ans, il n'aurait pas été raisonnable pour l'Eteurbeuil d'attendre davantage.

L'idée de base était assez simple et reposait sur le constat suivant :

- ⇒ L'Eteurbeuil s'est produit sur beaucoup de scènes du Département mais aussi dans différents coins de France et même hors des frontières (Allemagne, Autriche, Espagne). Il n'est pratiquement pas une commune des environs qui ne l'ait pas accueilli pour une kermesse. Et il y a peu d'endroits dans le bourg de Château Garnier où les danseurs n'ont pas martelé le sol de leurs talons.
- ⇒ Et à de très rares exceptions, dans ces villages qui lui ont fourni, depuis presque six décennies, la majorité de ses danseurs et musiciens, cet Eteurbeuil là n'avait jamais soufflé ! D'ailleurs à bien y regarder quel habitant du bourg de Château Garnier, hormis des personnes arrivées d'autres contrées, pourrait affirmer aujourd'hui qu'il n'a pas des origi-

nes plus ou moins lointaines dans un de nos villages ? Probablement très peu. Et bien qu'on se le dise mes amis, nous sommes pratiquement tous, de près ou de loin, « **des Villageois** ».

- ⇒ Ajoutons à cela que certains membres actuels du groupe n'avaient jamais mis les pieds dans la plupart des villages de la commune et qu'ils ignoraient même, pour certains, l'existence de leurs habitants.
- ⇒ Est-il besoin de rappeler enfin que quelques-unes de nos Polkas portent le nom d'un village ? Chez-Lebrun, Chez-Linet, Chez-Pibouille, Chez-Savoie. Pour ceux-là, il faudrait demain un spectacle complet.
- ⇒ Est-ce qu'une telle situation pouvait perdurer ? Non ! Voilà donc cette injustice maintenant réparée.

Nous dirons qu'en ces deux jours de juin 2010 : « Un courant d'air ancien est passé dans les villages de Château-Garnier où il soufflera désormais un vent nouveau... ». Au son de l'accordéon qui a raisonné de la Pétolée à la Gadelière, de L'Épine au Bois de Laleu, du Brizard à Bonnâs, ou de Lavaux à la Lionnière et dans presque tous les villages, l'Eteurbeuil est allé, par surprise, à la rencontre des habitants.

Nous ne pouvons pas retracer ici dans le détail l'intégralité de notre beau parcours. Mais sachez chers amis que nous avons vécu deux journées exceptionnelles, particulièrement intenses – et aussi il faut bien le dire, très éprouvantes pour certains !!! – et qui resteront très longtemps gravées dans nos esprits.

Un grand merci à vous tous, Villageois, pour votre accueil chaleureux, nous offrant déjeuner par ci, collation par là, avec toujours une bonne dégustation à la clef.

Un grand merci également à Roland BONNEAU et à son collègue Pierrot qui sont venus spécialement de Coulonges sur l'Autize avec un magnifique et puissant attelage en double de COB Normands.

Merci enfin à Didier CHAMBON qui, pour la circonstance, est venu de Charroux avec sa Jument et une jeune Mule. Un moment fort pour Didier le dimanche avec un départ et une arrivée à Chez Jean de Lavaux, devant la maison même où il venait tout gamin en vacances chez sa grand-mère Athénaïs il y a environ 50 ans !!!

Ces deux attelages bien sympathiques

ont parcouru les chemins de la commune pour conduire l'Eteurbeuil jusqu'au seuil de votre maison.

Le 23 janvier prochain se tiendra à la salle Semailles au vent notre assemblée générale à laquelle chacun d'entre vous est convié. Puis en juillet 2011, un léger vent d'ouest soufflera sur l'Allemagne où nous partirons une semaine, répondant à l'invitation du Volkstanzgruppe d'Erfurtshausen avec lequel nous échangeons depuis maintenant 32 ans.

D'ici là, chers amis, allez vous promener dans notre belle campagne Castelnariéroise et vous sentirez probablement, au détour d'un chemin ou dans un routin d'aiguille, comme une caresse, un souffle léger. Le Zéphyr ? Mais non, pas du tout. C'est l'Eteurbeuil qui, par cet artifice, viendra vous dire à sa façon :

« Bonnes fêtes et tous mes vœux de Bonheur, de santé et de réussite pour l'année 2011 »



Le Comité d'Echanges Culturels et de Jumelage

Après la réussite de notre échange de jumelage de juillet 2009 à Château-Garnier, nous avons commencé en douceur l'année 2010 avec l'assemblée générale suivie du traditionnel Loto en commun avec la Chorale. Plusieurs réunions du bureau se sont ensuite succédé qui ont permis de travailler à l'organisation des activités de 2010.

ACTIVITE JUMELAGE ET PACTE 2010 - Rencontre de Turin :

du 20 au 24 mai 2010, une rencontre était organisée en Italie dans le cadre du Pacte d'Amitié. Une délégation de sept personnes s'est donc rendue dans les environs de Turin pour représenter Château-Garnier : Jean Marie, Annie et Jean Christophe RESSEGAND - Eric et Françoise VETAULT - Alice et Jean Paul MESMIN.

Globalement, cette manifestation s'est avérée très intéressante à plusieurs titres :

- ⇒ Tout d'abord en ce qui concerne la participation puisque, toutes délégations confondues, 44 personnes se sont rendues à Turin.
- ⇒ Puis ensuite et surtout au niveau des thèmes abordés lors de la réunion de travail qui constitue la base de ce type de rendez-vous. Il nous faudra d'ailleurs discuter avec les familles de Château-Garnier dans les prochains mois d'un projet d'envoi de quelques jeunes en Allemagne en 2012 dans le cadre d'un échange école/université basé surtout sur le sport.
- ⇒ Mais également en ce qui concerne les visites organisées dans Turin et dans les environs :
 - Visite de l'entreprise FIAT à Turin (usine et chaînes de montage puis Hall d'exposition des trois marques de la firme : Fiat, Lancia et Alpha-Roméo),
 - Visite du Palais royal de VERNARIA REALE,

- Passage à l'exposition de la SACRA SINDONE à Turin,
- ⇒ Et puis enfin pour les bonnes conditions d'hébergement et en particulier son coût abordable cette fois-ci.

Cette rencontre a été l'occasion pour nous de faire la connaissance du nouveau Maire de TUORO SUL TRASIMENO, Mario BOCERANI et du nouveau Président du Comité de jumelage Italien, Guiseppe ZUCCHINI.

ACTIVITE CULTURELLE 2010 : Sortie du 5 septembre :

comme prévu lors de la réorganisation en 2009, l'orientation vers le culturel a été amorcée en 2010 avec la sortie du 5 septembre ayant un double thème :

- ⇒ L'Abbaye de Saint-Savin sur Gartempe avec visite guidée ;
- ⇒ L'Acadie avec parcours sur la Ligne acadienne et visite du Musée de l'Acadie à Archigny.

Cette sortie a enregistré une participation très encourageante pour un début (21 participants). Nous avons eu aussi le plaisir d'accueillir dix personnes hors Comité, ce qui constitue un point très intéressant au regard de l'ouverture au plus grand nombre que nous souhaitons réaliser.

Les participants ont a priori beaucoup apprécié cette sortie car les informations qui nous sont revenues sont très positives. Il nous semble donc opportun de continuer cette action, ce qui sera fait en 2011.

LES PROJETS POUR 2011 :

ACTIVITE JUMELAGE ET PACTE : nous savons d'ores et déjà qu'il y aura un échange en Allemagne dans le cadre du Jumelage. La fête ayant lieu le week-end des 9 et 10 juillet à Erfurtshausen, il est prévu de partir de Château-Garnier le vendredi 8 en soirée. La durée du séjour sur place, de l'ordre d'une semaine d'habitude, n'est pas encore arrêtée avec pré-

cision. Bien sûr, compte tenu du nombre de participants, le voyage aura lieu en car. Nous vous informerons dans les prochains mois de l'avancement de cette préparation. Nous souhaitons en effet que des personnes nouvelles nous rejoignent pour découvrir les « bienfaits » du Jumelage et y participer activement.

ACTIVITE CULTURELLE : Conformément aux engagements pris et compte tenu du succès de l'action de septembre 2010, nous allons proposer une ou deux actions de nature culturelle à réaliser en 2011. Sur ce point là aussi des informations vont être communiquées.

Information : Un support commun avec le groupe l'Eteurbeuil, regroupant les photos des manifestations de l'année 2010, va être réalisé prochainement. Celui-ci pourra être consulté sur demande.

Nous réitérons notre invitation à toutes les personnes qui souhaiteraient participer aux activités culturelles ou de jumelage à nous contacter.

Et nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année 2010 ainsi qu'une très bonne et heureuse année 2011.



Les Maires recevant leurs cadeaux

Le Centre de Loisirs Colin-Maillard



Centre de Loisirs **COLIN-MAILLARD**

Salles des Sports

86160 SAINT-MAURICE LA CLOUERE

(05.49.53.38.58



Le Centre de loisirs Colin-Maillard : des projets en cours...

Le Centre de loisirs intercommunal Colin-Maillard accueille des enfants de 3 à 11 ans les mercredis et les vacances scolaires.

Au programme : activités manuelles, jeux, sorties à thèmes, mini-camps...

Avec une capacité de 50 enfants accueillis, en moyenne, 20 petits de 3 à 5 ans et 25 à 30 enfants de 6 à 11 ans, le centre de loisirs a ainsi pu organiser 4334 journées enfants en 2009 avec une évolution constante des effectifs.

En avril 2006, un nouveau service a vu le jour, la création d'un secteur jeune pour un public pré-ados / ados de 12 à 16 ans ouvert uniquement (faute de local) sur les périodes de vacances scolaires.

Face à l'évolution de notre territoire (installation de nouvelles familles, augmentation du nombre d'enfants...), il nous fallait engager une réflexion sur l'adaptation des locaux d'accueil actuels, devenus trop petits et inadaptés pour l'accueil d'enfants de moins de 6 ans, un projet d'agrandissement a donc été proposé, accepté, et porté financièrement par la commune de St Maurice-la-Clouère, la Communauté de communes, la CAF de la Vienne et la Région Poitou-Charentes, les travaux ont commencé fin 2009.

Colin-Maillard pourra ainsi accueillir les enfants dans des locaux adaptés à leur âge et à leurs besoins ; un espace pour les « Cocos-lapins » les 3/5 ans, un espace pour les « Canailles » les 6/7 ans, et un espace pour les « Gibus » les 8/11 ans, ainsi qu'un local pour les pré-ados qui nous permettra ainsi d'élargir les périodes d'ouverture.



Pour tous contacts, renseignements et inscriptions, une permanence est organisée du lundi au jeudi de 9h30 à 17h30 dans les locaux du centre de loisirs.

Tél : 05.49.53.38.58

Nous rappelons à toutes les familles dont les enfants sont inscrits au centre de loisirs que l'association est une association parentale de parents bénévoles et de salariés professionnels de l'animation, si vous souhaitez participer à la vie de l'association, proposer des idées et échanger sur les projets à venir vous êtes les bienvenus...

Le coin des gourmets

Curry de poulet (pour 6 personnes)

La viande

- **6** blancs de poulet coupés en grosses lanières
- **3** gros oignons
- **3** pommes
- **3** gousses d'ail
- **1** boîte de pulpe de tomates ou 5 à 6 tomates fraîches
- **1** briquette de lait de coco
- **1** yaourt nature
- $\frac{1}{2}$ citron
- **3** cuillérées à soupe de curry
- **1** peu de cannelle moulue
- **1** clou de girofle
- **un peu** de muscade râpée
- **huile d'olive**
- **du persil haché**

Le riz à l'indienne

- **3** verres de riz basmati
- **70 g** de raisins secs
- **40 g** d'amandes grillées

1. Dans une grande sauteuse, faire revenir le poulet dans l'huile. Saler, poivrer et réserver.

2. Faire dorer les oignons émincés 3 min. Ajouter les pommes épluchées et coupées en cubes et l'ail haché, faire suer 2 minutes.

3. Ajouter les tomates, puis tous les épices, verser la moitié du lait de coco. Rajouter le poulet. Faire mijoter trois quarts d'heure à couvert. Surveiller le liquide (rajouter un peu d'eau si besoin).

4. Juste avant de servir, rajouter le jus de citron, le reste de lait de coco et le yaourt. Mélanger et sa-

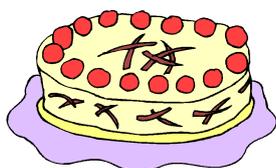
ler si nécessaire, saupoudrer de persil.

5. Dans une sauteuse, faire revenir le riz dans un peu d'huile. Ajouter 1,5 fois le volume d'eau chaude salée et les raisins secs. Quand le riz est cuit, laisser au chaud à couvert. Juste avant de servir « égrainer » le à la fourchette et saupoudrer d'amandes grillées.

6. Servir la viande et le riz bien chaud.



Gâteau aux bonbons



- **100 g** de beurre
- **100 g** de chamallows
- **100 g** de carambars au caramel
- **200 g** de céréales type rice krispies ou corn flakes

1. Faites fondre le beurre dans un faitout. Ajoutez-y les chamallows et les carambars. Laissez fondre l'ensemble de manière à obtenir un mélange homogène.

2. Hors du feu, versez ce mélange sur les céréales.

3. Remuez vivement de manière à ce que les céréales s'enveloppent pleinement de ce mélange.

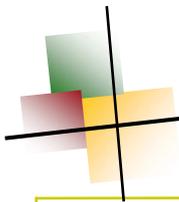
4. Chemisez un moule à cake ou une plaque de cuisson avec du papier sulfurisé. Versez-y la préparation et bien tasser.

5. Laissez reposer jusqu'à ce que le gâteau soit bien ferme et le trancher en petits morceaux.

Gâteau au pain dur

- **150 g** de pain dur dont on aura enlevé la croûte
- **2 verres** de lait tiède
- **100 g** de sucre en poudre
- **1 ou 2** œufs- **1** cuillère à soupe de farine
- **sucre vanillé** ou **chocolat** en poudre ou quelques **raisins secs** trempés dans du **rhum**

Si vous possédez un robot de cuisine, mettez dans le bol le pain, arrosez-le avec le lait tiède, ajoutez œufs, farine et le parfum choisi, faites fonctionner le robot quelques minutes et versez la préparation dans un moule à manqué beurré. Si vous ne possédez pas de robot, faites tremper le pain avec le lait dans un saladier et écrasez la préparation à l'aide d'une fourchette avant d'ajouter les autres ingrédients. Ce gâteau très simple peut être servi pour le goûter des enfants.



La page Anglaise

Some useful words and expressions in French and English

Des mots utiles en français et anglais...

Bonjour	Hello
Comment allez-vous ?	How are you ?
Au revoir	Goodbye
Merci	Thank you
Il fait beau	It's a nice day
Il neige	It is snowing
Il fait froid	It is cold
Il fait chaud	It is hot
Le matin	In the morning
Le dimanche	On sundays
Samedi dernier	Last Saturday
L'année prochaine	Next Year
Vous avez passé de bonnes vacances ?	Did you have a good holiday ?
La météo	The weather forecast
J'irai chercher du pain	I will go and get some bread
La plupart du temps	Most of the time
Je venais de finir mon petit déjeuner	I have just finished my breakfast
Prends la deuxième à droite	Take the second on the right
Tournez à gauche	Turn left
Ne tournez pas à droite	Do not turn right
Meilleurs vœux	Seasons greetings

La page Anglaise

Le Gâteau de Tante Peggy

Les ingrédients

100g beurre
 100g sucre
 150g farine
 Une pincée de sel
 100g noix
 100g dattes
 1 œuf



Dans le saladier, mettre la farine et le sel. Ajouter le beurre.
 Malaxer du bout des doigts pour obtenir une pâte sableuse.
 Ajouter sucre, dattes et noix.
 Battre l'œuf et ajouter au mélange mettre dans le moule à gâteaux.
 Dans un four préchauffé à 180 ° laisser cuire 35 minutes.

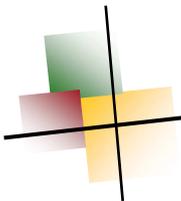
Aunty Peggy's date and walnut cake

Ingredients

100 gms butter
 100 gms sugar
 150 gms flour
 Salt
 100gms walnuts
 100 gms dates
 1 egg



Put the flour and salt in a bowl, add the butter. Rub the fat into the flour until it has a consistency of sand.
 Add the sugar, dates and walnuts. Beat the egg and add to the mixture. Put into a swiss roll tin and cook in a preheated oven for 35 mins.



CHÂTEAU-GARNIER, DEMAIN !

Joyeux
Noël



MERRY CHRISTMAS

Comité de rédaction :

François AUDOUX

Claudine CHEVAIS

Jacky GUINAULT

Huguette LEOBET

Sylvie MIGNON

Edwige MONFRONT

Angela STEPHENS



Publication assistée par ordinateur :

Audrey LAVAGNE

Isabelle AUDOUX

Delphine GABORIT

Martine ROUCHER

Michel ROUET

Françoise VETAULT



HAPPY NEW YEAR



Bonne &
heureuse
ANNÉE